



La surpopulation sonne la fin du **libre choix** pour des centaines d'élèves *Page A 2*

Les **femmes**, ces machines à fabriquer des djihadistes pour le **groupe armé EI** *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 81

LE DEVOIR, LE JEUDI 14 AVRIL 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

Juste la fin du monde en compétition à Cannes

Le dernier film de Xavier Dolan sera du prestigieux festival cinématographique



BERTRAND LANGLOIS AGENCE FRANCE-PRESSE

Le cinéaste Xavier Dolan sera de retour à Cannes en mai. Il y était l'an dernier à titre de membre du jury.

ODILE TREMBLAY

Pour la seconde fois (après *Mommy*), le Québécois Xavier Dolan verra un de ses films, *Juste la fin du monde*, atterrir en compétition au Festival de Cannes, en selle du 11 au 22 mai pour sa 69^e édition.

Adapté d'une pièce du dramaturge français Jean-Luc Lagarce, ce film, tourné surtout à Laval, fait briller une constellation d'étoiles du ci-

néma français: Marion Cotillard, Vincent Cassel, Léa Seydoux, Nathalie Baye et Gaspard Ulliel au milieu d'une confrontation familiale qui n'est pas sans rappeler l'univers de *Tom à la ferme*.

A 27 ans, Xavier Dolan est un vieil habitué du Festival de Cannes. Son premier long métrage, *J'ai tué ma mère*, avait été lancé sur la Croisette à La Quinzaine des réalisateurs en 2009. Dans la section Un certain regard allaient suivre *Les*

amours imaginaires en 2010 et *Laurence Anyways* en 2012. Son *Mommy* en compétition fut coiffé du Prix du jury en 2014. Il était membre du jury l'an dernier. La baie, le palais, les charmes et les revers du rendez-vous, ça le connaît.

On ne s'habitue pas à tout pourtant: voir son film concourir en compétition à Cannes, par

VOIR PAGE A 10: CANNES

Les omnis en CLSC poussés à être plus productifs

Québec et la FMOQ pressent les médecins à renoncer à la rémunération horaire

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Salaires gelés à vie s'ils refusent, prime de 20% s'ils acceptent: les médecins de famille payés à l'heure ou à salaire annuel fixe, notamment en CLSC, sont pressés par Québec et leur fédération de changer le mode de rémunération. On les incite fortement à inclure une composante à l'acte, à l'image de leurs collègues qui pratiquent en clinique ou en GMF. Et certains médecins estiment qu'on leur force la main.

L'intention derrière ce changement est de tenir compte de la productivité de ces médecins.

Selon les données de 2013 de la RAMQ, il y avait 614 omnipraticiens à salaire annuel fixe et 6200 payés sur une base honorifique, en tant que travailleurs autonomes. Ils travaillent dans les établissements, en CLSC, à l'hôpital, en CHSLD ou en centre de réadaptation, par exemple.

C'est la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) qui a convenu de ce

VOIR PAGE A 10: MÉDECINS



LUIS ROBAYO AGENCE FRANCE-PRESSE

FRANCE

Le cannabis déchire la gauche

Un ministre propose de légaliser la marijuana. Un ballon d'essai pour la présidentielle ?

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Justin Trudeau aurait-il fait des émules en France? Toujours est-il qu'à un an des élections présidentielles, des responsables du Parti socialiste rêvent d'emboîter le pas au Canada et de légaliser la marijuana. Le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, a beau affirmer que ce n'est « pas la position du gouvernement », dans les officines socialistes, on jongle de toute évidence avec cette idée. Comme si, après le mariage homosexuel, la légalisation du cannabis pouvait permettre à la gauche de renouer avec une partie de sa clientèle. No-

tamment les jeunes qui manifestent depuis quelques semaines dans les rues contre la réforme du Code du travail.

Le secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, qui est aussi médecin, a relancé le débat cette semaine. « *Le cannabis est une très mauvaise chose pour la santé publique, en particulier chez les jeunes*, a-t-il déclaré sur BFM-TV. *Mais la prohibition n'amène pas une diminution de la consommation.* » Partisan de la levée de l'interdiction chez les adultes pour un « usage privé », le secrétaire d'État réclame l'ouverture d'un débat « sur la fin de la prohibition du cannabis ».

VOIR PAGE A 10: CANNABIS

AUJOURD'HUI



Actualités › Les crachats dans la soupe. La peur de l'indépendance engendre-t-elle la corruption? s'interroge notre chroniqueur

Michel David. *Page A 3*

Actualités › Tuer le Web pour le faire renaître de ses cendres. Une entrevue avec son inventeur, Tim Berners-Lee. *Page A 7*



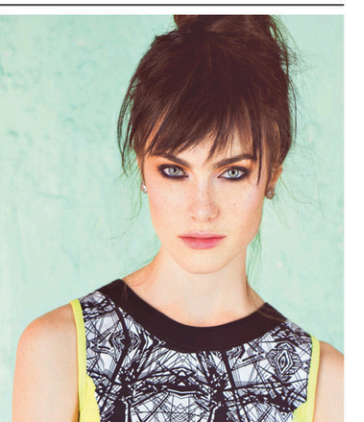
Avis légaux..... A 6
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

La Grande BRADERIE de MODE Québécoise À MONTRÉAL - du 14 au 17 AVRIL

Ne manquez pas l'événement MODE et magasinage le plus attendu de la saison!

Liquidation d'échantillons et surplus d'inventaire

50% à 80%



www.braderiedemodequebecoise.com

Production Avec de Stella

LOU LOU

métr

Ventes

Rouge 94,90

schwing

f b t

ÉDUCATION

La surpopulation sonne la fin du libre choix

De plus en plus, les enfants sont forcés à fréquenter l'école du quartier

JESSICA NADEAU

Le libre choix, qui permet aux enfants de fréquenter une école autre que l'école de quartier, est en voie de disparition à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en raison de problèmes de surpopulation.

«*Ça va s'éliminer par soit même, comme ça s'est fait ailleurs, parce que [le nombre d'élèves en libre choix] diminue comme peau de chagrin*», constate Alain Perron, porte-parole de la Commission scolaire de Montréal.

L'an dernier, quelque 12000 élèves fréquentaient une école primaire autre que l'école de desserte. Cette année, ils ne sont plus que 6500. Et ce chiffre tend encore à baisser. Au cours des dernières semaines, quelque 600 parents ont reçu un avis pour les informer qu'ils devraient retourner leur enfant dans leur école de quartier.

Et c'est sans compter les nouvelles demandes d'inscription en libre choix qui sont refusées de façon presque systématique. «*Pour les parents qui veulent inscrire leur enfant en libre choix, on leur signifie tout de suite au moment de l'inscription que ce n'est plus possible*», ajoute M. Perron.

Des écoles qui débordent

Le problème, explique-t-il, c'est que les écoles primaires de la CSDM ne suffisent plus à la demande en raison d'un *baby-boom*, de l'immigration et des ratios imposés par le ministère de l'Éducation qui obligent les écoles à avoir moins d'élèves par classe.

Certaines écoles sont à 140%, voire 160% de leur capacité, précise M. Perron, qui rappelle qu'on transforme des bibliothèques en salle de classe tellement les besoins sont criants, particulièrement dans les arrondissements de Rosemont, Ahuntsic et Notre-Dame-de-Grâce. Une trentaine d'écoles sont en chantier d'agrandissement, alors que la CSDM prévoit accueillir 10 000 enfants de plus d'ici la prochaine décennie.

Dans ce contexte, des choix s'imposent, répond le porte-parole de la CSDM. «*Les écoles débordent, on a de moins en moins de latitude. Alors c'est certain qu'on donne la priorité à l'élève qui habite le quartier. Imaginez si on refusait l'accès à un enfant qui habite en face de l'école pour un élève qui vient d'un autre quartier. Ça crierait deux fois plus fort que maintenant.*»

Mécontentement

Cette situation crée beaucoup de «*mécontentement*» chez les parents directement concernés par cette relocalisation forcée, constate Eve Kirlin, présidente du comité de



Quelque 600 élèves de la CSDM seront renvoyés vers leur école de quartier à l'automne.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

parents de la CSDM.

Mais celle-ci rappelle que c'est un «*risque*» que les parents prennent en toute connaissance de cause lorsqu'ils inscrivent leur enfant en libre choix, car il est bien indiqué dans la politique d'admission de la CSDM que les enfants du quartier ont priorité. Les parents doivent même signer une lettre dans laquelle ils acceptent que leur place ne soit pas garantie, explique la maman d'Hochelega-Maisonnette qui inscrit ses propres enfants en libre choix. «*C'est quand même normal que l'on donne la priorité*

aux enfants du quartier», concède-t-elle.

Eve Kirlin se réjouit toutefois de voir que la CSDM semble avoir appris de ses erreurs. En effet, l'an passé, quelque 150 élèves ont appris qu'ils devraient retourner dans leur école de quartier au début des classes à l'automne. Cette année, au moins, les parents vont avoir le temps de s'organiser en conséquence, affirme-t-elle.

«*Déraciné*»

Mais tous ne sont pas de cet avis. Sylvie Lavoie, dont le fils ne pourra plus fréquenter

l'École Sainte-Bibiane dans Rosemont, estime que les enfants n'ont pas à souffrir des problèmes logistiques de la CSDM. «*Nos enfants fréquentent cette école depuis plusieurs années, c'est leur école!*» écrit-elle dans une lettre publiée par *RueMasson.com*. Elle demande à la CSDM de ne pas «*déraciner les enfants*» par des «*mesures d'expulsion*» et de les laisser terminer leur primaire dans leurs écoles respectives.

Le Devoir

LE DEVOIR DE DÉBATTRE

Les cibles migratoires occultent les vrais enjeux, disent les experts

FLORENCE SARA G. FERRARIS

Plutôt que de débattre du nombre d'immigrants à accueillir — les fameux seuils qui divisent les partis politiques depuis quelques jours —, le gouvernement devrait se concentrer sur les manières d'appliquer sa nouvelle politique d'immigration sur le terrain, autant à Montréal qu'en région, ont souligné d'une même voix les quatre experts réunis à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du Devoir de débattre sur les questions d'immigration mercredi soir.

«*Les seuils d'immigration sont toujours un peu arbitraires*», déplore Guillaume Marois, docteur en démographie et coauteur du livre *Le remède imaginaire*, un ouvrage qui déconstruit l'idée que l'immigration est une «*solution miracle*» pour contrer les problèmes économiques du Québec. «*Surtout que, sur le terrain, la différence entre 50 000 et 60 000 immigrants est assez marginale.*» Selon lui, le gouvernement devrait plutôt se fixer des objectifs réalistes en matière d'intégration, notamment sur le marché du travail.

Polémique

«*Cette question de chiffres mise sur la table par le premier ministre, c'est plus pour lancer une polémique*, insiste Michèle Vatz-Laaroussi, professeure titulaire à l'École du travail social à l'Université de Sherbrooke sous les murmures approbateurs de l'assistance. *Parce que dans la réalité, ce seuil ne sort pas de nulle part, il est le résultat de nombreuses discussions et de rapports d'experts. Ça ne relève pas juste de la ministre. Mais c'est certain que ça fait image.*» «*C'est un débat vain*, renchérit son col-



Antoine Robitaille (à gauche) animait le Devoir de débattre sur le thème de l'immigration.

FLORENCE SARA G. FERRARIS LE DEVOIR

lège de l'Université de Sherbrooke, le professeur adjoint à la Faculté de droit Guillaume Rousseau sous les regards entendus de ses collègues. *Quand vient le temps de parler d'immigration, le chiffre qui devrait attirer notre attention ne devrait pas être le seuil, mais plutôt le taux d'immigration.*» En ce sens, le Québec n'a pas à rougir, soutient celui qui s'est souvent penché sur les questions identitaires. «*Je vous assure que nous ne sommes pas fermés, bien au contraire. Même si on décidait de geler ces fameux seuils, le taux d'immigration du Québec demeurerait très élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques].*»

Tout comme Guillaume Marois, M. Rousseau estime d'ailleurs que c'est dans la mise en œuvre de la politique que le bât blesse. «*La question ne de-*

vrait pas être: est-ce qu'on augmente le nombre d'immigrants admis ou non? mais plutôt comment on le fait? comment on peut bien le faire?» A son sens, des investissements majeurs devront être faits rapidement pour faciliter l'emploi des nouveaux arrivants, leur francisation et leur régionalisation. «*Est-ce qu'on a tendance à limiter le débat de l'immigration à la grande région de Montréal? Oui, absolument! Peut-être que la solution serait que le prochain ministre de l'Immigration vienne des régions*», lance-t-il en riant, suscitant les applaudissements nourris de la foule.

Débats inachevés

Ces objectifs doivent toutefois être considérés avec prudence, estime Rachida Azdouz, psychologue spécialiste en relations interculturelles de l'Université de Montréal. «*Il y*

a des choses qu'on ne peut pas mettre sur les épaules des immigrants, explique-t-elle avec aplomb. *Par exemple, on peut difficilement demander aux nouveaux arrivants d'occuper le territoire, alors qu'on a de la difficulté à le faire nous-mêmes. Il faudrait déjà mettre en place une politique de rétention des jeunes en région.*» Même son de cloche du côté de sa collègue de l'Université de Sherbrooke. «*Qu'on parle de la laïcité ou de la place du français, pour ne nommer que ceux-là, le Québec a de nombreux débats qui ne sont pas réglés*, renchérit Michèle Vatz-Laaroussi. *Ce qui est dommage, c'est qu'on a tendance à prendre les immigrants au piège là-dedans. Comme société, nous avons la responsabilité d'arrêter de leur faire porter l'odieux de nos débats inachevés.*»

Le Devoir

Les seuils d'immigration gelés temporairement

Québec se retient de hausser les cibles pour l'instant, mais reviendra à la charge

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire à Québec

Même si son gouvernement renonce pour l'heure à hausser de 50 000 à 60 000 le nombre d'immigrants admis annuellement au Québec, le premier ministre Philippe Couillard caresse toujours l'objectif de relever les seuils d'immigration.

«*On manque de travailleurs qualifiés, on manque de monde pour occuper les emplois disponibles. Il n'y a pas que l'immigration comme réponse, mais c'est une réponse incontournable. Il faudra progressivement augmenter notre accueil au Québec*», a déclaré Philippe Couillard à l'Assemblée nationale en réponse à une question du chef de la Coalition avenir Québec, François Legault.

La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), Kathleen Weil, a confirmé qu'elle n'avait pas l'intention de proposer de hausser l'an prochain à 60 000 le nombre d'immigrants reçus. S'amorceront à la fin de l'été des consultations sur les seuils d'immigration que le gouvernement fixera pour les prochaines années.

«*À court terme, c'est impossible d'imaginer un scénario de ce genre et les gens qui ont mis ça en avant ne comprennent pas l'immigration*», a affirmé Kathleen Weil.

Le 9 mars dernier, quand un journaliste lui a demandé s'il avait décidé de hausser le nombre d'immigrants reçus à 60 000, Philippe Couillard avait répondu: «*C'est notre proposition.*» Le 8 mars, à une question du *Devoir* sur la politique d'immigration qui présentait les avantages d'augmenter le seuil à 60 000 personnes, le

premier ministre affirmait: «*On a besoin de le faire.*» Au congrès du Parti libéral du Québec de juin 2015, le chef libéral avait annoncé que le Québec accueillerait davantage d'immigrants pour contrer «*la réalité implacable*» de la réduction de la population active.

Mercredi, à l'Assemblée nationale, Kathleen Weil a semblé croire que jamais son chef n'a abordé la question de la hausse de 50 000 à 60 000 du nombre d'immigrants. «*Si j'écoute bien la ministre, on a tous rêvé, et les chroniqueurs qui ont écrit là-dessus ont tous rêvé*», a lancé François Legault. *Il m'a même accusé de souffler sur les braises de l'intolérance. Ce matin, le premier ministre a l'air de se dessouffler.*»

Réforme en attente

La ministre a fait valoir qu'une «*période de transition*» était nécessaire alors que s'amorce une réforme de l'immigration. Cette réforme passe par la création d'une banque de candidats aptes à occuper rapidement un emploi au Québec et l'abandon des listes d'attente ainsi que de la règle du «*premier arrivé, premier servi*».

Le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, a insisté sur l'importance de former la main-d'œuvre native et de franciser les immigrants. Il a aussi rappelé «*le fléau qui s'appelle le chômage, qui, malheureusement, frappe les nouveaux arrivants*».

Philippe Couillard n'a pas manqué d'accuser la CAQ de vouloir forger une «*impression d'assiégés*» et de présenter «*à mots couverts*» l'immigration comme une menace.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Les crachats dans la soupe

MICHEL DAVID



Lors du récent colloque organisé par l'UPAC pour souligner son cinquième anniversaire, le professeur Denis Saint-Martin expliquait que la crainte de l'incertitude politique et économique associée à la souveraineté avait pu amener les milieux d'affaires à contribuer systématiquement à la caisse électorale du PLQ au cours des dernières décennies et favoriser ainsi la corruption de nos mœurs politiques.

Que la question nationale puisse être un vecteur de corruption ne devrait d'ailleurs étonner personne. Le scandale des commandites a clairement démontré que le camp fédéraliste était prêt à utiliser tous les moyens, y compris celui-là, pour préserver l'unité du pays.

Certes, le PQ a aussi pratiqué le financement sectoriel, comme se plaisent à le rappeler les libéraux dans l'espoir que la turpitude des uns arrive à justifier celle des autres. Il n'en demeure pas moins que les péquistes font presque figure d'amateurs quand on les compare aux grands collecteurs de fonds du PLQ.

À l'exception de l'intermède de 18 mois du gouvernement Marois, les libéraux ont été au pouvoir de façon ininterrompue depuis 2003. Il semble tomber sous le sens que les entreprises sont plus enclines à favoriser le parti dispensateur de contrats. Cette apparente logique ne s'applique toutefois que lorsque les libéraux sont au pouvoir.

Une comparaison faite par *Le Devoir* en 2010 à partir des données du Directeur des élections

du Québec avait donné des résultats étonnants. Entre 1994 et 2002, le PLQ, alors dans l'opposition, avait recueilli en moyenne 4,37 millions de dollars par année. Entre 2003 et 2008, années de pouvoir, les contributions à la caisse libérale ont explosé, passant à 8,3 millions en moyenne.

Pourtant, qu'il soit au pouvoir ou dans l'opposition, le PQ a recueilli sensiblement les mêmes sommes et même un peu moins lorsqu'il formait le gouvernement: 4,68 millions entre 1994 et 2002, 4,86 millions entre 2003 et 2008. Jean Charest soutient qu'il dirigeait un gouvernement «honnête, intègre», mais il est clair que les entreprises n'attendaient pas les mêmes retours d'ascenseur du PQ.

◆ ◆ ◆

Outre la question nationale, on peut penser que le «préjugé favorable envers les travailleurs», dont l'adoption de la loi antibrisseurs de grève par le gouvernement Lévesque s'était voulue le symbole, n'est pas étranger à l'engouement des milieux d'affaires pour le PLQ.

Un parti qui s'engage à «élargir la syndicalisation», présentée comme la «voie privilégiée» vers une société juste et plus humaine, comme on pouvait jadis le lire dans le programme du PQ, est nettement moins susceptible de s'attirer leurs faveurs. Dans sa vie antérieure, Pierre Karl Pélaudeau était d'ailleurs un des plus féroces détracteurs des syndicats, dont il déplorait le pouvoir excessif dans la société québécoise.

Chose certaine, les milieux d'affaires ont clairement affiché leurs couleurs lors du référendum de 1995. Excédé de voir la classe d'entrepreneurs qu'il s'était employé à faire naître se ranger systématiquement dans le camp du non, Jacques Parizeau avait fustigé l'égoïsme de ces millionnaires qui crachaient dans la soupe après avoir largement bénéficié de l'appui de l'État et qui partageaient le même «mépris des Québécois». Rien ne permet de croire qu'ils agiraient différemment s'il y avait un autre référendum.

◆ ◆ ◆

Si les souverainistes se sont tournés vers M. Pélaudeau, quitte à fermer les yeux sur son passé antisindical, c'est dans l'espoir qu'il réussira à conjurer le sentiment d'insécurité économique qui demeure le principal obstacle à la réalisation de leur projet.

Le principal avantage du futur institut de recherche qu'il s'emploie à mettre au monde sera moins de renouveler l'argumentaire souverainiste que de forcer la reprise du débat sur une base plus rationnelle que la «catastrophe» que le premier ministre Couillard évoque régulièrement à l'Assemblée nationale. Il ne faut cependant se faire aucune illusion: aussi sérieuses que puissent être les études produites, elles seront inmanquablement contredites par d'autres études qui se prétendent tout aussi rigoureuses.

Pour se faire une opinion, une grande partie de la population se tournera vers les gens d'affaires. Après tout, s'ils croyaient bénéficier de la souveraineté, ils l'appuieraient, non? Or, à l'exception de M. Pélaudeau, presque personne ne semble être de cet avis, ni même penser qu'elle aura un impact négligeable. Et si certains le pensent, ils le font le plus bas possible.

Si ses qualités de gestionnaire ne font pas l'unanimité chez les analystes, le maître de Québecor constitue un symbole de réussite aux yeux de plusieurs. Il n'en reste pas moins qu'il a toujours fait figure de loup solitaire dans le monde des affaires. S'il n'arrive pas à convaincre ses collègues du Québec inc. que l'indépendance les enrichira et de le dire, il aura bien du mal à en persuader les Québécois.

mdavid@ledevoir.com



Les femmes enrôlées par le groupe EI servent principalement à faire des enfants et à recruter d'autres femmes sur les réseaux sociaux. Ci-dessus, une Espagnole de 18 ans est arrêtée, en septembre 2015, pour avoir fait du recrutement sur Internet.

JOSE JORDAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Les femmes, ces machines à fabriquer des djihadistes

Près d'une recrue occidentale sur cinq est de sexe féminin, révèle l'Université Concordia

MARCO FORTIER

Sans faire de bruit, la machine de guerre du groupe armé État islamique (EI) a mis en place une stratégie redoutable pour recruter des femmes en Occident, y compris au Québec. Ces combattantes servent principalement à faire des enfants, appelés à devenir à leur tour des soldats. Elles travaillent aussi au recrutement de nouvelles adeptes du djihad.

Les femmes représentent 18% des djihadistes recrutés en Occident au cours des dernières années. Elles sont souvent décrites comme de pauvres victimes, mais en réalité, la plupart assument leurs gestes et s'engagent activement dans cette organisation qui commet des atrocités contre des civils, rappellent des chercheurs de l'Université Concordia.

«On paraît toujours surpris que des femmes se joignent à des groupes comme l'État islamique, mais ça ne devrait pas nous surprendre. Ça fait longtemps que des femmes commettent des actes pour des groupes extrémistes, au Pakistan, en Indonésie et dans le conflit israélo-palestinien notamment», dit Kyle Matthews, directeur adjoint de l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne (MIGS).

La machine de propagande du groupe EI cible les femmes, qui jouent un rôle central dans la guerre visant à fonder un califat sur la frontière entre la Syrie et l'Irak, précise Marie Lamensch, chercheuse au MIGS. L'experte doit livrer ce jeudi une présentation sur la place des femmes dans le djihad, lors d'une conférence sur la radicalisation à l'Université Concordia.

Bien qu'elles soient à peu près absentes des

combats — les extrémistes de l'EI préfèrent les femmes dans leur cuisine — les militantes qui joignent le djihad jouent un rôle actif dans la machine de guerre contre les «infidèles». Elles acceptent volontiers leur première mission — celle de faire des enfants voués à devenir des soldats pour le califat, explique Marie Lamensch. Le rôle de mère est central dans l'organisation du califat.

Des femmes servent aussi dans la «police de la moralité» chargée de surveiller le code vestimentaire et le comportement des femmes, comme en Iran et en Arabie saoudite, souligne la chercheuse.

Ces jeunes femmes djihadistes venues d'Europe ou d'Amérique du Nord, qui sortent à peine de l'adolescence, cherchent à donner un sens à leur vie, explique Marie Lamensch. Comme les hommes, qui croient se lancer dans un combat de libération nationale à la manière de Che Guevara, les femmes sont sensibles aux arguments du groupe EI, qui propose l'appartenance à une communauté.

Piégées

De façon générale, les femmes du groupe EI se mettent au service des hommes, y compris sur le plan sexuel. Elles excellent aussi dans le recrutement de femmes: des vidéos de propagande montrent des femmes (portant le voile intégral) qui vantent la «qualité de vie» dans les régions contrôlées par le groupe EI.

De façon paradoxale, le groupe EI cherche à fonder une société pure, loin des excès de l'Occident, mais ses vidéos de propagande montrent des gens qui mangent des hamburgers, des frites et du chocolat, et se déplacent dans de grosses voitures hors de prix, souligne la chercheuse.

La propagande dépeint aussi les soldats du djihad comme des «princes charmants» qui se battent pour la patrie et protègent femmes et enfants. Curieusement, des vidéos montrent même des soldats qui caressent un chaton. L'image du lion et de ses lionceaux — les enfants soldats — revient aussi dans la propagande islamiste.

«Une fois en Syrie, les femmes réalisent que la réalité est tout autre: elles se retrouvent dans un pays en guerre, où des bombes explosent tous les jours et où il n'y a ni électricité ni eau courante. Mais il est encore plus difficile pour une femme que pour un homme de sortir du groupe EI», explique Marie Lamensch.

En Afrique, le groupe Boko Haram, qui se réclame désormais de la nébuleuse EI, embrigaderait dans le djihad les jeunes femmes kidnappées par centaines. Les analystes croient que des femmes prises en otage par Boko Haram, possiblement droguées, servent à commettre des attentats-suicides. Des pays comme le Niger, le Tchad et le Cameroun ont banni la burqa dans les lieux publics pour empêcher que ce vêtement ample serve à cacher des armes ou des explosifs, souligne Kyle Matthews.

Les gouvernements fédéral et provincial sont en lien avec les chercheurs du MIGS de l'Université Concordia, qui servent de conseillers dans la lutte contre la radicalisation. Le conseil des chercheurs: mettre en place rapidement une unité chargée de contrer la propagande des groupes extrémistes dans les réseaux sociaux. Parce qu'à ce jeu des perceptions, les terroristes sont plus habiles que les États démocratiques.

Le Devoir

ARABIE SAOUDITE

La vente des blindés va de l'avant... pour l'instant

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, a été obligé de défendre une fois de plus le contrat de vente de blindés à l'Arabie saoudite, après qu'il fut révélé qu'il avait lui-même signé les permis d'exportation de ce matériel vers Riyad. M. Dion persiste et signe: son gouvernement ne révoquera pas ce contrat. Mais le ministre se réserve le droit de révoquer sa signature si jamais la situation des droits de la personne change dans la région.

Un document secret du ministère des Affaires étrangères, déposé en cour dans le cadre d'une poursuite intentée pour invalider la transaction, a révélé que Stéphane Dion avait approuvé de sa propre signature six licences d'exportation de blindés la semaine dernière. Le ministère dresse une évaluation du contrat de 15 milliards de dollars — dont 11 milliards sont couverts par ces six premières licences — et conclut qu'il ne voit pas de risque à ce que ce matériel militaire soit utilisé pour «commettre des violations des droits de la personne».

Le Canada a vendu près de 3000 blindés du genre à l'Arabie saoudite depuis 1993 et «n'a connaissance d'aucune violation de droits civils et politiques» liée à ces appareils. Quant au Yémen, où des ONG et les Nations unies ont accusé rebelles et Saoudiens d'avoir violé le droit international et ciblé des civils, «il n'y a aucune indication que de l'équipement d'origine canadienne, y compris des blindés, puisse avoir été utilisé», stipule le mémo du ministre.

Le gouvernement Trudeau martèle, depuis

Le PQ s'en mêle

À l'Assemblée nationale, les élus libéraux ont opposé une fin de non-recevoir mercredi à une motion présentée par le Parti québécois et appuyée par Québec solidaire consistant à «déplor[er] la décision du gouvernement du Canada de donner le feu vert à la vente de blindés à l'Arabie saoudite, pays reconnu pour ses violations des droits de la personne». L'instigatrice de la motion, Carole Poirier, s'est désolée de voir «le gouvernement Couillard complice du gouvernement du Canada». «Aujourd'hui, le gouvernement de M. Couillard vient d'abandonner Raïf Badawi», a laissé tomber l'élue péquiste. Le PQ cherche par tous les moyens à «compenser la faiblesse du Bloc [québécois] à Ottawa», a rétorqué le ministre des Relations internationales, Christine Saint-Pierre. «Notre appui à Raïf Badawi est inconditionnel. [Le prisonnier d'opinion en Arabie saoudite] doit être libéré», a-t-elle insisté.

Marco Bélaïr-Cirino

la campagne électorale, qu'il ne répudiera pas le contrat entre l'Arabie saoudite et une compagnie ontarienne, approuvé par ses prédécesseurs conservateurs. Le ministre Dion a réitéré cette position, mercredi.

«Si j'ai connaissance d'une information crédible au sujet de violations [des droits de la personne en Arabie saoudite ou chez ses voisins] liée à ces équipements, je suspendrai ou révoquerai la licence d'exportation», a toutefois promis le ministre pour la première fois. Ottawa pourrait donc cesser l'envoi de ces équipements, de pièces ou

renoncer à en faire l'entretien au fil du contrat de 15 ans.

Avis d'amis

Thomas Mulcair a accusé les libéraux d'avoir «menti au public» en affirmant qu'ils s'étaient retrouvés devant un fait accompli en héritant de ce contrat. Car ils ont eu à franchir une nouvelle étape en approuvant ces licences d'exportation, a fait valoir le chef du NPD.

«C'est un fait accompli dans le sens que le contrat est signé», a argué Stéphane Dion. L'approbation de licences d'exportation n'est qu'une formalité à ce processus déjà entamé, selon le gouvernement.

Les libéraux ont par ailleurs rappelé que M. Mulcair avait lui-même indiqué qu'il ne révoquerait pas le contrat. «Vous n'annulez pas un contrat manufacturier comme ça, quand vous arrivez [au pouvoir]», disait-il en campagne électorale, le 12 octobre.

Le conservateur Tony Clement, dont le gouvernement a approuvé le contrat en 2014, prévient que s'il y a des preuves que les blindés pourraient être utilisés contre des civils «l'entente ne tient plus».

Or, Daniel Turp, qui a intenté la poursuite contre Ottawa dans ce dossier, est «convaincu» qu'il saura prouver qu'il existe des risques que les blindés sévissent contre des civils. Cet ancien député bloquiste et péquiste, devenu professeur de droit à l'Université de Montréal, n'accorde pas grande crédibilité aux assurances du ministère des Affaires étrangères. «Ce n'est pas très objectif comme évaluation. On n'a pas fait appel à des sources extérieures», a-t-il déploré. M. Turp plaide en Cour fédérale que l'approbation du contrat était illégale, car elle contrevient à l'interdiction de vendre du matériel militaire à un pays violant les droits fondamentaux.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Aide à mourir: les députés libéraux libres de voter

Face au tollé suscité à l'intérieur de son caucus, le gouvernement Trudeau se résigne à ne pas imposer la ligne de parti à tous ses députés dans l'épineux dossier de l'aide médicale à mourir. Les députés libéraux pourront finalement voter comme ils le souhaitent, sauf pour les membres du Conseil des ministres, selon Radio-Canada. En février, le leader en chambre Dominic LeBlanc en avait étonné plusieurs, dans la députation libérale, en annonçant que celle-ci devrait voter à l'unanimité en faveur du projet de loi sur l'aide médicale à mourir, qui doit être présenté jeudi à Ottawa.

Le Devoir

Le DGE enquête sur Péladeau

Le Directeur général des élections du Québec mènera une enquête sur un point de presse du chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, qui s'est déroulé près d'un bureau de vote lors de l'élection partielle dans la circonscription de Chicoutimi, a indiqué Radio-Canada, mercredi. Selon la Loi électorale, aucune activité partisane ne peut se tenir près d'un bureau de scrutin, le jour du vote. M. Péladeau avait rencontré les journalistes devant une école lundi après-midi. Si le DGE conclut que le chef péquiste a contrevenu à la loi, celui-ci pourrait recevoir une amende.

La Presse canadienne

Cri du cœur pour les soins à domicile

Le manque criant de ressources en maintien à domicile oblige les personnes âgées à piger dans leurs poches pour obtenir des services privés ou, à défaut de moyens, de s'en passer si elles ne peuvent se fier à des proches aidants. Plusieurs organismes représentant les aînés, les malades, les proches aidants et des professionnels de la santé ont réclamé mercredi une réallocation des ressources afin de combler le sous-financement chronique des soins à domicile et de réduire les imposantes listes d'attente. Le Conseil pour la protection des malades va même jusqu'à réclamer d'Ottawa qu'il demande des comptes à Québec sur la diminution des soins à domicile et qu'il précise dans la Loi sur la santé que les soins et le soutien à domicile doivent aussi être universels.

La Presse canadienne

Prostitution juvénile: dix hommes arrêtés

La police de Laval a procédé à l'arrestation de 10 hommes qui auraient sollicité les services sexuels de jeunes filles mineures. Cette opération visant spécifiquement les clients de mineures serait une première au Québec, a dit une porte-parole de la police de Laval, Évelyne Boudreau. Depuis le début de l'année, plusieurs cas de jeunes filles ayant fugué du Centre jeunesse de Laval ont été rapportés dans les médias. Mais l'opération policière avait été mise sur pied avant, car la police avait de l'information voulant qu'il y ait un problème de prostitution, a fait savoir M^{me} Boudreau. La police n'a toutefois donné aucune information selon laquelle des jeunes séjournant au centre jeunesse auraient été contactés par les accusés. Les arrestations des individus âgés de 37 à 72 ans ont été effectuées les 22 et 23 mars dernier, quelques mois après le début de l'enquête.

La Presse canadienne



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Thomas Mulcair sur la colline parlementaire, à la sortie du caucus du NPD

Le caucus du NPD appuie Mulcair comme chef

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Thomas Mulcair persiste et signe. Il restera en poste à titre de chef du NPD jusqu'à ce que son remplaçant soit choisi. Les quelques députés qui avaient des réticences quant à ce scénario ont soit été convaincus, soit ont accepté de se rallier à la majorité.

«Je suis ici pour m'assurer que nous avons la stabilité et la continuité alors que nous nous préparons à avoir un nouveau chef. C'est ce que les membres ont décidé», a déclaré M. Mulcair au sortir d'une réunion de son caucus, particulièrement longue, de près de quatre heures. Pendant cette rencontre, chaque député s'est exprimé à tour de rôle sur la question. «Le caucus m'a demandé de rester d'ici à ce changement de leadership et je suis fier d'être capable de faire cela», conclut M. Mulcair.

Le chef sortant a très clairement indiqué qu'il avait l'intention de rester en poste non pas quelques mois, mais tout au long des deux années que pourrait durer la course à la chefferie. «Je vais être tellement fier lorsque les membres du NPD vont avoir trouvé le nouveau chef, la nouvelle personne qui va me remplacer, d'être la première personne à l'accueillir sur la scène, lui passer justement cet extraordinaire honneur de présider au destin du seul parti social-démocrate au Canada.»

Une des personnes à qui il ne passera pas le flambeau est

«Je vous avoue que c'était pour moi... ça avait le mérite d'être clair»

Thomas Mulcair, à propos du vote de confiance de dimanche

l'ex-députée Megan Leslie. En entrevue avec CBC, celle qui est souvent citée comme candidate potentielle à la chefferie s'est dite «fatiguée». «Je n'ai pas en ce moment la passion pour la politique. Le NPD mérite un chef qui a cette passion, qui le veut. Et je ne le veux pas.»

Outremer dans l'incertitude

Par ailleurs, M. Mulcair ne s'est pas engagé à conserver son siège de député d'Outremer jusqu'à l'élection de 2019. «C'est trop tôt pour répondre à cela», a-t-il dit bien qu'il a pris la peine de souligner qu'il avait «tenu à finir» son mandat après avoir quitté le Conseil des ministres de Jean Charest en 2006 et que le passé était «parfois garant de l'avenir».

Malgré les nombreuses questions qui lui ont été posées, Thomas Mulcair a évité de dire comment il s'est senti, dimanche, en apprenant qu'à peine 48% de ses troupes l'appuyaient encore. «Je vous avoue que c'était pour moi... ça

avait le mérite d'être clair», s'est-il borné à dire.

Comme l'indiquait *Le Devoir* dans son édition de mardi, une très grande majorité de députés néodémocrates approuvent le maintien en poste du chef sortant. Trois députés en poste avaient cependant exprimé des réticences. Don Davies était du lot, soutenant «qu'il est très difficile pour un chef de continuer encore un an et demi s'il a reçu un appui de 48% des délégués». Le député de Vancouver n'a pas changé d'avis. Mitraillé de questions par les journalistes, il s'est contenté de répéter qu'il avait «exprimé très clairement sa position lundi». «Nous avons eu une discussion très vigoureuse et nous sommes ressortis du caucus unis. [...] Unité ne signifie pas uniformité.»

Convaincu... ou absent

Pierre-Luc Dusseault, pour sa part, avait dit ne pas encore s'être fait une idée. La réunion de mercredi l'a convaincu. «Je l'appuie sans réserve. [...] J'ai mentionné que je souhaitais avoir une discussion au caucus, et la discussion qu'on a eue a été extrêmement intéressante, productive et rassurante pour tout le monde.»

Quant à Pierre Nantel, qui se demandait si M. Mulcair pourrait rester en poste aussi longtemps après le désaveu des membres, il ne s'est pas présenté avec la trentaine d'autres collègues au point de presse du chef après la réunion du caucus.

Le Devoir

CRISE À ATTAWAPISKAT

Des autochtones s'invitent au ministère

PHILIPPE ORFALI

Le débat d'urgence aux Communes passé, des manifestants ont entrepris mercredi d'occuper les bureaux torontois d'Affaires autochtones et du Nord Canada. Au-delà des promesses de la classe politique, ils réclament des actions concrètes pour venir en aide à la communauté nord-ontarienne d'Attawapiskat, aux prises avec une vague de suicide sans précédent.

Le jour même, le ministre de la Santé de l'Ontario, le Dr Eric Hoskins, effectuait une tournée de la communauté autochtone afin de constater l'ampleur de la situation, quelques jours après que le conseil de bande y eut déclaré l'état d'urgence. Queen's Park débloquent immédiatement deux millions de dollars pour aider cette communauté aux prises avec des problèmes de santé mentale, où pas moins d'une trentaine de résidents, pour l'essentiel des jeunes, ont tenté de s'enlever la vie depuis deux mois.

Ces deux millions permettront dès maintenant d'employer 13 personnes, pour une période de 30 jours, «afin de fournir du soutien en santé mentale 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ainsi que du soutien clinique infirmier le soir et la nuit», a dit le ministre Hoskins. En tout, quatre travailleurs de soins psychologiques, jusqu'à cinq infirmières, deux agents de sécurité, un agent des communications et un gestionnaire des incidents seront dépêchés sur les lieux.

Insuffisant

Cette annonce ne semblait pas avoir convaincu une vingtaine de manifestants affiliés au mouvement d'affirmation autochtone Idle No More, qui ont commencé à occuper mercredi après-midi des bureaux du mi-

nistère fédéral des Affaires autochtones. Ils insistent pour dire qu'ils refuseront de partir tant et aussi longtemps que le gouvernement n'annoncera pas des mesures additionnelles pour venir en aide à la collectivité de 2000 âmes.

«On demande de l'aide immédiate, mais aussi de l'aide à long terme», a déclaré sur les ondes de CBC Radio l'une des occupantes, Sigrid Kneve. Affaires autochtones assure faire tout ce qui est en son pouvoir. «C'est toujours la même rengaine.»

Déjà, le gouvernement Trudeau s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour extirper Attawapiskat de la précarité. Selon Santé Canada, près d'une vingtaine de travailleurs de la santé auraient été dépêchés sur les lieux depuis mardi. En plus de s'attaquer aux problèmes immédiats, Ottawa entend s'attaquer à des problèmes à moyen et long termes, afin d'offrir un meilleur accès à un logement adéquat, à l'eau potable, à des services de soutien en éducation, en services sociaux et en aide à l'enfance.

Cinq heures de débat

Mardi soir, les communes avaient tenu un débat d'urgence de près de cinq heures à ce sujet. «Nous avons eu une très bonne session de travail. Tous les partis sont conscients qu'il faut travailler ensemble. L'autre bonne nouvelle, c'est que de nombreux jeunes d'Attawapiskat veulent faire partie de la solution. Ils travaillent avec les travailleurs de la santé de la communauté et ont décidé de former un conseil des jeunes, un groupe d'action», s'est félicitée la ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, mercredi.

Le Devoir

PARADIS FISCAUX

Le Bloc québécois veut qu'Ottawa s'en prenne à la Barbade

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Si le gouvernement fédéral veut réellement enrayer l'évasion fiscale, il doit s'en prendre au système fiscal plutôt qu'aux individus, somme le Bloc québécois. Et pour ce faire, Ottawa devrait imposer les profits rapatriés de la Barbade par des compagnies canadiennes, propose le parti souverainiste.

Le Bloc profitera d'une journée d'opposition, aux Communes ce jeudi, pour déposer une motion réclamant que le fédéral modifie la Loi de l'impôt sur le revenu afin de corriger une brèche contenue dans un accord fiscal de 1980 avec la Barbade, et fasse en sorte que «toute entreprise qui a droit à un avantage fiscal spécial accordé par la Barbade n'est pas exonérée de l'impôt par un traité fiscal».

«Lorsque les compagnies canadiennes vont rapatrier leur profit, elles seront imposées ici. Comme n'importe quel revenu de n'importe quel contribuable qui n'a pas les moyens de se payer un fiscaliste un peu créatif et un peu tordu», a résumé le député bloquiste Gabriel Ste-Marie, qui présentera la motion à la Chambre des communes.

Le paradis des paradis

Pourquoi s'en prendre qu'à la Barbade? «C'est LE paradis fiscal du Canada, 40% de l'argent des paradis fiscaux en Barbade vient du Canada», a fait valoir M. Ste-Marie en point de presse mercredi. La petite île des Caraïbes serait la deuxième desti-

nation des investissements canadiens à l'étranger, selon le Bloc. En 2014, 71 milliards de dollars canadiens y auraient été placés.

Les bloquistes exhortent donc le gouvernement Trudeau à cesser d'exempter d'impôts les recettes rapatriées de paradis fiscaux, à commencer par celui de la Barbade. Autrement, s'il vote contre, ce serait la première fois que le Parlement approuve les paradis fiscaux et leur utilisation, prévient la formation souverainiste.

La ministre du Revenu national, Diane Lebouthillier, n'a pas voulu se prononcer sur l'initia-

S'il vote contre, ce serait la première fois que le Parlement approuve les paradis fiscaux et leur utilisation, prévient le Bloc

tive bloquiste. «Nous allons attendre de prendre connaissance de la motion dans son ensemble avant de prendre position», a indiqué son bureau au *Devoir*.

La ministre Lebouthillier a annoncé lundi que l'Agence du revenu userait d'enquêteurs supplémentaires et d'outils technologiques pour augmenter les vérifications menées contre des Canadiens «à haut risque». Le Bloc québécois argue cependant — à l'instar de plusieurs observateurs — que les gouvernements doivent en outre agir en amont et s'en prendre aux conventions fiscales et accords signés avec des paradis fiscaux qui permettent aux Canadiens de rapatrier des capitaux sans qu'ils soient imposés au pays.

Le Devoir

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Réfugiés syriens: des dons sous les objectifs

Les Canadiens ont versé 32 millions de dollars en aide humanitaire aux victimes du conflit en Syrie dans le cadre d'un fonds d'urgence créé par l'ancien gouverneur conservateur, l'automne dernier. Le montant s'avère bien moins élevé que la somme maximale de 100 millions que le fédéral avait promis d'égaliser. Quoi qu'il en soit, Ot-

tawa apportera sa contribution en déboursant un montant additionnel de 68 millions, dont 57 millions d'argent frais. Le financement restant provient d'une enveloppe d'aide qui avait déjà été annoncée en février par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie d'intervention contre le groupe armé État islamique. Les dons seront directement injectés dans les programmes d'éducation du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) pour les réfugiés en Jordanie et les enfants en Syrie.

La Presse canadienne



ACTUALITÉS

MARIAGE

Les cérémonies religieuses n'intéressent pas Québec

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les Québécois qui veulent «s'unir devant l'éternel» peuvent le faire comme ils le veulent: l'État n'a rien à voir dans l'encadrement de ce type de cérémonie à géométrie variable. Telle fut la position défendue par Québec dans le dossier ayant provoqué le débat sur les mariages religieux, révèle l'enregistrement de la plaidoirie du procureur.

«Quelqu'un qui va voir son célébrant religieux et qui décide d'être uni devant l'éternel, peu importe comment il l'appelle, comment est-ce que ça peut avoir une incidence pour l'État? a soutenu le procureur Luc-Vincent Gendron-Bouchard devant la juge Alary de la Cour supérieure. Comment est-ce que ça peut intéresser l'État que les gens fassent ça? C'est comme prier, à la limite. Ça ne concerne personne d'autre. Il n'y a pas de disposition [dans la loi qui donne une valeur juridique à ce type d'union], pas d'intérêt de l'État à ce sujet-là.»

Plus loin, le procureur a précisé que «le législateur n'a prévu aucune obligation pour les célébrants religieux de donner des effets civils aux célébra-

«Comment est-ce que ça peut intéresser l'État que les gens fassent ça? C'est comme prier, à la limite. Ça ne concerne personne d'autre.»

Le procureur du Québec, à propos des cérémonies de mariage religieux

tions religieuses».

L'écoute de l'enregistrement obtenu par *Le Devoir* montre ainsi que le procureur a pris soin de ne pas parler de «mariage» religieux dans sa plaidoirie, mais plutôt de «célébration» ou d'«union» religieuse. Cela rejoint le discours de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, qui a de son côté choisi l'expression «union spirituelle» lorsque le débat a éclaté, début mars.

Ce sont là autant de façons pour Québec de décrire une sorte de sous-mariage où des gens pourraient s'unir à l'église sans que le ministre du culte soit obligé de transmettre la déclaration de mariage au Directeur de l'état civil, comme le prévoit normalement le Code civil. L'argumentaire de Québec ouvre donc la porte à la cé-

lébration de mariages qui n'en portent pas le nom... ni les conséquences juridiques.

Partant de là, Québec a plaidé que la liberté de religion du plaignant impliqué dans ce dossier n'était pas brimée par les articles du Code civil portant sur les mariages. Cette cause est présentement en appel.

Mariages forcés

La plaidoirie de Québec donne l'impression qu'on ouvre la porte à des célébrations religieuses quasi occultes où le droit ne pourra s'appliquer, estime le président du Comité consultatif sur le droit de la famille, Alain Roy.

«Un mariage forcé ne respecte pas les règles du Code civil et de la loi fédérale, précisément celles relatives au consen-

tement», dit-il. Mais parce qu'il est considéré comme un «mariage», il est assujéti à des «mécanismes légaux qui [peuvent permettre] d'en obtenir l'annulation dans la protection du conjoint lésé. Et le célébrant sera criminellement responsable d'avoir ainsi célébré un mariage forcé».

Tant la Coalition avenir Québec que le Parti québécois s'étaient déjà inquiétés de la possibilité que la position de Québec entraîne des dérives religieuses. «Le gouvernement Couillard ne s'en rend probablement pas compte, mais il ouvre toute grande la porte à la normalisation des mariages forcés», avait notamment indiqué le député caquiste Simon Jolin-Barrette.

Nuance

Au-delà de cette question, l'enregistrement met en relief que la nuance linguistique employée par le représentant de la procureure générale a échappé à la juge Alary — qui donne pourtant raison à Québec sur le fond dans le dossier visé.

«Dans la mesure où des conjoints font appel à un ministre du culte pour célébrer un mariage uniquement religieux, le Tribunal ne voit pas pour-

quoi ce ministre du culte devrait faire parvenir au Directeur de l'état civil la déclaration de mariage, écrit la juge dans son jugement. Certes, les parties ne seront pas alors mariées civilement et ne pourront nullement réclamer ce statut juridique du point de vue civil.»

Alain Roy s'étonne aujourd'hui d'entendre le procureur employer des mots qui, au final, décrivent tous un... mariage — du moins au sens où il s'entend généralement. «Je ne suis pas sûr qu'il y avait une nuance, dit-il, d'autant que la cause portait sur un mariage.»

Révéla-t-il y a six semaines, le dossier a soulevé un vif débat sur la portée juridique des mariages religieux. Après quelques jours de confusion, le premier ministre Couillard était intervenu pour affirmer que si «on a le goût de se marier, on se marie. Il y a un versant de droit civil associé à ça, il y a le versant religieux et spirituel également, et les deux, de tout temps, ont coexisté». C'est aussi la compréhension du Diocèse de Montréal, qui a indiqué que l'Église ne célèbre pas autre chose que des mariages en bonne et due forme.

Le Devoir



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR
Une manifestation pour l'affichage en français, à Montréal

AFFICHAGE

Le gouvernement Couillard cède devant les entreprises étrangères

Les marques de commerce n'auront pas à être francisées

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Les grandes chaînes multinationales tout comme les commerces locaux pourront continuer à afficher leur marque de commerce en anglais seulement.

Le gouvernement Couillard, qui doit publier sous peu un règlement sur l'affichage commercial, évitera de toucher aux marques de commerce anglaises. Les entreprises ne seront pas tenues d'y apposer un descriptif, ou encore un slogan, en français. L'affichage en français serait requis ailleurs sur la façade des entreprises. C'est le ministre responsable de la Promotion et de la Protection de la langue française, Luc Fortin, qui doit en faire l'annonce.

En l'absence d'une modification législative en bonne et due forme de la Charte de la langue française, le gouvernement, en contraignant par règlement les entreprises à ajouter dans l'affichage des mots français à leur marque, se serait exposé à des contestations en Cour. Il a donc décidé de se plier aux souhaits des multinationales. Le règlement a fait l'objet d'intenses consultations avec leurs représentants.

Jugement défavorable

L'an dernier, la Cour d'appel du Québec avait confirmé un jugement de première instance qui statuait que la Charte de la langue française, à défaut de changements apportés à la loi 101, ne permettait pas à l'Office québécois de la langue française (OQLF) de forcer des détaillants à ajouter des descriptifs en français à leur marque anglaise. Best Buy, Costco Wholesale, Curves, Guess, Gap, Old Navy, Toys «R» Us et Walmart avaient eu gain de cause. Le gouvernement avait décidé de ne pas demander la permission d'en appeler en Cour suprême. Philippe Couillard avait dit de toutes ces entreprises au nom anglais qu'elles manquaient de «délicatesse» en refusant d'y ajouter un peu de français.

Pour la Coalition avenir Québec et Québec solidaire, il existe une solution simple: que le gouvernement ouvre la loi 101. «Visiblement, le gouvernement recule», a indiqué François David, de QS. Un explicatif en français, je pense que c'est la moindre des choses.»

Avant de crier victoire, le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) attend de lire le règlement. «Le diable est dans le détail», a livré au *Devoir* Nathalie St-Pierre, vice-présidente du CCCD.

Le Devoir



Le ministre de l'Environnement, David Heurtel, rejette les allégations de la CAQ.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

EAUX USÉES

La CAQ soupçonne les libéraux d'avoir favorisé Premier Tech

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

L'entreprise Premier Tech a bénéficié du monopole dans un marché de fosses septiques pendant près de deux ans, et ce, grâce au gouvernement libéral, soupçonne la Coalition avenir Québec.

Le parti politique de François Legault a reproché mercredi au ministre de l'Environnement, David Heurtel, d'avoir favorisé l'entreprise Premier Tech — où l'ex-collecteur de fonds libéral Marc-Yvan Côté était administrateur jusqu'à son arrestation par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) il y a près d'un mois — au moyen d'un décret sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, qui a été adopté par le Conseil des ministres le 16 juillet 2014.

«Est-ce que le ministre de l'Environnement a subi des influences de la part de Marc-Yvan Côté, des dirigeants de Premier Tech?» s'interrogeait à voix haute l'élu caquiste François Bonnardel, tout en pointant un échange de cour-

riels datant de la campagne électorale de 2008 qui mêlent des dirigeants de Premier Tech et de Roche, dont Marc-Yvan Côté.

«Charrest [sic] et Normandeau arbores [sic] dans la volonté du Conseil des Îles de traiter les eaux usées et le candidat Chevarie en fait un cheval de bataille», souligne André Côté de Roche à Henri Ouellet de Premier Tech. Il faudrait deux [chèques] personnels de 1000 \$ (75% de crédit d'impôt) faits au nom du Parti libéral du Qc», ajoute-t-il.

Plus de cinq ans plus tard — «coïncidence», selon la CAQ —, le ministre David Heurtel recommande de nouvelles normes de rejet des eaux usées pour les résidences isolées qui bénéficient à première vue à Premier Tech. Le Conseil des ministres l'entérine le 16 juillet 2014. «Ce règlement avait eu le malheur d'instaurer un monopole pour le système DpEC de Premier Tech»

l'obligation de se procurer un tel système qui pouvait coûter jusqu'à 40 000 dollars», a déploré le député caquiste Mathieu Lemay en commission parlementaire.

Autre «coïncidence», selon la CAQ: «Tech a aussi obtenu [ce même 16 juillet 2014] son certificat de conformité du Bureau de la normalisation du Québec pour cette technologie DpEC», a-t-il ajouté, tout en précisant que l'un des membres du conseil d'administration du Bureau de normalisation était au même moment employé par Premier Tech. «Est-ce pour cette raison que vous avez présenté une révision du règlement dimanche dernier?» a demandé M. Lemay à M. Heurtel moins d'une semaine après le retrait de Sam Hamad du Conseil des ministres.

M. Heurtel a dit avoir toujours révisé la réglementation de «bonne foi». Il a accusé la CAQ de «faire de la petite politique» à coups de [d']associations, [d']amalgames qui n'ont aucun lien avec la réalité».

«Ce qu'insinue le député est assez sérieux. [...] S'il a quelque preuve que ce soit qu'il y a eu une intervention ou une forme d'ingérence, je demande qu'il les dépose dès maintenant», a-t-il tonné tout en tapant du doigt sur une table.

Avant la CAQ

L'ancien ministre péquiste Richard Le Hir a questionné — 48 heures avant la CAQ — les motivations du gouvernement libéral derrière le décret du 16 juillet 2014. «Dimanche, à Val-D'Or, aussi discrètement que possible, [M.] Heurtel, a annoncé des mesures qui ont pour effet d'éliminer le monopole, un peu trop voyant dans le contexte actuel, mais d'offrir un crédit d'impôt de 20% dont le montant pourra atteindre 10 000 \$ sur les travaux excédant 2500 \$», ce qui est le cas de la solution Premier Tech», a-t-il écrit dans un article hébergé sur le site Web *vigile.quebec* avant de conclure: «Les magouilles amorcées sous le gouvernement Charest se poursuivent.»

Le Devoir

BERNARD LAMARRE 1931-2016

L'Assemblée nationale rend un dernier hommage

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

L'Assemblée nationale a observé une minute de silence mercredi en l'honneur du «grand entrepreneur et bâtisseur» Bernard Lamarre, qui s'est éteint il y a trois semaines.

La ministre de l'Économie, Dominique Anglade, a salué le legs d'«un visionnaire, un homme audacieux doté d'une intelligence et d'une énergie — surtout d'une énergie — redoutables». «M. Lamarre a contribué, tout au long de sa carrière, à ériger des monuments. Avec son départ, c'est justement un monument du génie québécois qui nous quitte, mais, soyons sans crainte, son legs perdurera», a-t-elle déclaré en chambre.



Bernard Lamarre

Le député péquiste Alain Therrien a souligné que l'ambition du fondateur de la firme Lavalin ne connaissait «pas de limite»: complexe hydroélectrique de la Baie James, parachèvement du Stade olympique de Montréal, estacade du pont Champlain, autoroute Ville-Marie, pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine sans compter de «nombreux projets à l'étranger». «M. Lamarre demeurera à jamais associé à l'émergence du Québec inc., il représente une véritable fierté pour toutes les Québécoises et tous les Québécois», a-t-il dit.

Bernard Lamarre a permis au «Québec francophone» de «lever la tête», a poursuivi le chef caquiste, François Legault. «C'était un visionnaire, quelqu'un qui n'était pas satisfait de la situation économique au Québec. Moi, il m'a toujours dit: "François, on peut faire beaucoup mieux que ce qu'on fait actuellement." Et il croyait en l'éducation, il croyait en l'innovation...»

M. Legault a profité de l'hommage à M. Lamarre pour inviter le gouvernement libéral à «suivre de près la situation de SNC-Lavalin qui [...] est vulnérable à une prise de contrôle étrangère».

Le Devoir

ACTUALITÉS

Ces « dévots » qui ont fondé Montréal

À l'aube du 375^e anniversaire, un colloque rappelle que la fondation de Montréal fut d'abord l'œuvre de la Réforme catholique

CHRISTIAN RIOUX
à La Flèche et au Mans

Quelle place occuperont les motifs profonds de la fondation de Montréal lorsque viendra, dans quelques mois à peine, le temps de célébrer le 375^e anniversaire de la métropole? Nul ne le sait encore précisément. À La Flèche et au Mans, on n'a pas attendu de connaître le programme détaillé des festivités du 375^e anniversaire de Montréal pour commencer à s'intéresser aux fondateurs de Ville-Marie. Les 8 et 9 avril, un colloque organisé par le diocèse de Mans réunissait une douzaine d'historiens autour de la figure de Jérôme Le Royer de la Dauversière.

Si Maisonneuve a fondé politiquement et défendu pied à pied Ville-Marie, si Jeanne Mance a fondé l'Hôtel-Dieu et secondé Maisonneuve, c'est sans nul doute Jérôme Le Royer qui doit être considéré comme le maître d'œuvre de cette opération. C'est à lui que l'on doit non seulement la fondation des Hospitalières de La Flèche, qui prendront en main l'Hôtel-Dieu de Montréal, mais surtout l'idée même de fonder Montréal, qui se concrétisera par la création de la Société Notre-Dame de Montréal avec le sulpicien Jean-Jacques Olier.

C'est sur les quais de l'ancien port de La Flèche, aujourd'hui devenu une promenade, explique l'historien Jean Petit, professeur honoraire au Collège du Prytanée à La Flèche, que Jérôme Le Royer a dit au revoir aux Tremblay et aux Cadieux qui allaient rejoindre Nantes et La Rochelle avant de s'embarquer pour Montréal. C'est Jérôme Le Royer qui recruta lui-même Maisonneuve et Jeanne Mance, ainsi que la plupart des premiers colons, tout en assurant la survie financière du projet.

Selon Jean Petit, jamais Jérôme Le Royer ne se serait intéressé à la Nouvelle-France s'il n'avait fait sa scolarité au collège jésuite de La Flèche. L'institution avait alors un rayonnement international. Dans les mêmes années, elle a formé René Descartes et François de Montmorency de La-



Une statue de Jérôme Le Royer à l'Hôtel-Dieu de Montréal, dont il a fondé l'organisation administrative, les Hospitalières de La Flèche.

val. Le missionnaire canadien Jérôme Lallemant en fut aussi recteur. C'est là que le jeune Jérôme croisera père Ennemond Massé, qui avait séjourné deux ans en Acadie. «Peut-être faut-il voir dans les récits de ce dernier l'origine et l'enthousiasme premier de Jérôme Le Royer de la Dauversière pour la mission évangélique de la Nouvelle-France, en dehors de tout esprit de colonisation mercantile», dit Jean Petit.

Une œuvre spirituelle

Car, contrairement à Québec, Montréal est le pur produit de la Réforme catholique issue du concile de Trente et de son nouvel esprit missionnaire. Pendant 20 ans, Montréal eut essentiellement pour mission d'évangéliser les «sauvages», jusqu'au rapatriement de Maisonneuve en 1665. Jérôme Le Royer est ce qu'on appelle un «dévoit», un laïc avide de perfection spirituelle et de réévangélisation. Au collège, dit Jean Petit, il reçoit une formation littéraire et scientifique et s'engage, comme le voulait la pédagogie des Jésuites, dans des «congrégations» où de «jeunes gens de divers âges devaient s'entraider régulièrement en s'engageant à prati-

quer en commun des œuvres de charité spirituelle et matérielle». Une sorte de «pédagogie nouvelle» avant la lettre.

À cette époque, ce qu'on appelle la «reconquête catholique» prend la forme d'une œuvre missionnaire qui s'étend aussi bien à la Bretagne et à l'Auvergne qu'au Canada. «Le catholicisme redevient alors une religion conquérante», dit l'historien Olivier Landron, de l'Université catholique de l'Ouest. Des dizaines de nouvelles communautés religieuses se créent. On ouvre des hospices et des hôpitaux. La Flèche, à 50 kilomètres de la grande capitale intellectuelle protestante qu'est Saumur, joue un rôle capital.

C'est dans ce contexte que Jérôme Le Royer va concevoir l'idée de fonder Montréal, dit Catherine Marin, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris. Pour cela, il devra s'allier à Jean-Jacques Olier, «l'homme incontournable de l'Église de France, qui est déjà très impliqué dans l'évangélisation de la Bretagne et de l'Auvergne», dit-elle. «Cela fait vingt ans qu'il entend parler du Canada. [...] Il s'agit pour lui de fonder au Canada une nouvelle Jérusalem, une nouvelle so-

ciété primitive proche du Christ qui retrouverait l'esprit des premiers chrétiens et qui pourrait même avoir un effet boomerang sur notre vieille société, qui n'a pas su être fidèle à son message.»

«Une seule race»

Avec Sillery, fondé par les Jésuites pour sédentariser les autochtones, Montréal est un des rares endroits en Amérique du Nord où les colons ont conçu le projet de fusionner avec les populations autochtones. À Montréal, «on favorise la sédentarisation des Indiens et on veut fusionner les populations indienne et française pour fonder une seule race», comme l'écrit Marie de l'Incarnation. Il s'agit d'opérer une fusion sur un soc spirituel solide [...] pour le salut du monde».

Pour la théologienne de l'Université Laval Marie-Thérèse Nadeau-Lacour, il ne fait pas de doute que «le projet Montréal est une épopée qui prend racine dans le cœur des mystiques». D'ailleurs, que fait-on le 17 mai 1642, alors que l'on vient de débarquer des canots? On chante le *veni creator*, on dit une messe et on expose le Sacré-Cœur. Tout cela avant d'abattre le premier arbre et de construire la première palissade.

Plus fondamentalement, pour la théologienne, c'est vraiment l'esprit des Jésuites, qui allie la foi et l'action, qui influencera la plupart des fondateurs de Montréal. «En tout, une trentaine de Jésuites ont participé d'une façon ou d'une autre à la fondation de Montréal. Jérôme Lallemant fut notamment le directeur spirituel de Jeanne Mance et de Marie de l'Incarnation.»

On ne s'étonnera pas que plusieurs aient conçu le projet de faire canoniser Jérôme Le Royer. L'affaire est d'ailleurs déjà engagée, puisque celui-ci a été déclaré «vénérable» le 6 juillet 2007. À quand la canonisation? Pour cela, il faut «en remettre à la providence», conclut diplomatiquement le père Bernard Ardura, président de la Commission pontificale des sciences historiques. Pourquoi pas un miracle en 2017...

Le Devoir

N'oublions pas les dimensions historique et spirituelle

Lorsqu'en 1998, les commissions scolaires sont devenues linguistiques, la Commission scolaire Jérôme-Le-Royer a été renommée Commission de la Pointe-de-l'Île. «Ce n'est pas un nom qui vous incite à découvrir vos racines, dit l'archevêque de Montréal, M^{gr} Lépine. [...] Cacher, couper, ignorer nos racines, voilà où nous en sommes!» Invité à La Flèche et au Mans pour le colloque sur Jérôme Le Royer, M^{gr} Lépine dit s'inquiéter de la place de l'histoire et de la dimension spirituelle dans les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

La dimension historique du 375^e est-elle importante pour vous?

Sur le plan humain, on gagne toujours à garder contact avec nos sources et notre histoire. Il faut conserver le sens de l'histoire, autrement, on risque de penser que tout a commencé avec nous. On peut apprendre des grandeurs, on peut corriger certaines choses, mais il faut avoir le sens de nos racines.

Sommes-nous dans un creux à cet égard?

On est à la fois dans un creux et dans une ouverture. Je crois que la soif des racines demeure, même si chacun vit une vie un peu trop rapide et qu'on n'a pas toujours le temps de s'en occuper. Je ne crois pas qu'on puisse résumer notre histoire aux seules dimensions économiques et sociales. Les gens qui se sont engagés dans cette œuvre de la fondation d'un pays étaient aussi motivés par des facteurs spirituels.

D'où est venue cette idée unique de fonder «une seule race» à Montréal, comme disait Marie de l'Incarnation et comme l'écrivait Champlain?

Cela vient de Français qui étaient aussi chrétiens. C'est vraiment particulier à la civilisation française et catholique, pour qui la dimension économique n'était pas exclusive. Il y avait le facteur humain, le fait de rencontrer d'autres civilisations, d'autres aspects de l'humanité qu'on ne connaissait pas. On voulait les découvrir et apprendre à vivre avec eux. Il y a eu des conflits, mais cela faisait partie de la motivation des premiers colons.

La dimension historique sera-t-elle présente dans les célébrations du 375^e?

Je sais qu'il y a un souci d'accueillir l'histoire. Des gens qui ont ce souci et qui nous aident à découvrir nos racines, il y en a. Mais il faudra prendre le temps de le faire.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5831
Descriptif : Aménagement du Grand Costumier, Phase 2
Date d'ouverture : 02 mai 2016
Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)
Renseignements : pour toute question, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Visites : Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le 19 avril 2016, à 15h. Les visites auront lieu du 21 au 22 avril 2016 inclusivement, selon l'horaire suivant : à chaque heure de 9h à 12h et de 13 à 15h.
pour prendre rendez-vous, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Documents :
Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 14 avril 2016
Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.
Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, le 14 avril 2016
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340
Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

Parc Jean-Drapeau

APPEL D'OFFRES

20160414INVSP

Services professionnels, code-norme-sécurité, PAMV

Les documents de cet appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du mercredi 13 avril 2016 en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.
Les soumissionnaires peuvent également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres en visitant le site Internet de la SPJD www.parcjeandrapeau.com.

Avis public

Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 février 2016, les règlements suivants :

RCA04-14003-3 : Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA04-14003).
RCA06-14001-12 : Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration (RCA06-14001).
RCA14-14005-1 : Règlement sur le lotissement (RCA14-14005).
01-283-88 : Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).
En date du 8 avril 2016, un certificat de conformité a été délivré relativement à ces règlements.
Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.
PRENEZ EN OUTRE AVIS que lesdits règlements sont entrés en vigueur le 8 avril 2016.
Le 14 avril 2016
La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-14944

Services professionnels pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système imagétique de la cour municipale

L'ouverture des soumissions prévue pour le 20 avril 2016 est reportée au 25 avril 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.
Montréal, le 14 avril 2016
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS est donné que le secrétaire d'arrondissement recevra, sous pli cacheté, avant 14 heures, le 29 avril 2016, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6, des soumissions pour le contrat suivant :

Soumission DDTP54-16-03 Réaménagement géométrique de diverses intersections

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 14 avril 2016. Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.
Toute soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission égal à 10 % du montant total de la soumission, conformément au cahier des charges.
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Renseignements : Monsieur Luc Martel
Courriel : luc.martel@ville.montreal.qc.ca
Montréal, le 14 avril 2016
Le secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Claude Groulx

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5832
Descriptif : Construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater
L'ouverture des soumissions prévue pour le 20 avril 2016 est reportée au 4 mai 2016 à 14 h au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.
Montréal, le 14 avril 2016
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres public

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h, le 2 mai 2016, à la mairie de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, 405, avenue Ogilvy, bureau 100, Montréal.
Catégorie : Exécution de travaux
Appel d'offres : PARCS-15-02
Descriptif : Réaménagement d'un terrain de balle - parc Villeray
Date d'ouverture : Le 2 mai 2016
Documents : Les personnes et les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par SEAO.
Renseignements :
appelsdoffres.infos.dgpy@ville.montreal.qc.ca
Pour être considérée, chaque soumission doit être placée dans les enveloppes appropriées cachetées et porter l'identification indiquée dans les instructions aux soumissionnaires. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la mairie d'arrondissement, 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal (arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Le 14 avril 2016
La secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Danielle Lamarre Trignac

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'intérêt : 16-00004

Avis d'appel d'intérêt pour la fourniture d'équipements de signalétique et d'information aux voyageurs statiques et dynamiques, avec ou sans composantes interactives

L'ouverture des soumissions prévue pour le 15 avril 2016 est reportée au 20 avril 2016 à 11 h dans les locaux du Service de l'approvisionnement.
Montréal, le 14 avril 2016
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Neil Dufresne, en son vivant domicilié au 2175, Avenue Étienne-Brûlé, Montréal, Québec, H2B 1Z1, survenu le 28 novembre 2015, un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs, Cécilia Dufresne et Normand Dufresne, le 11 avril 2016, devant Me Danielle A. Bertrand, notaire à Montréal, Québec, Canada, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Danielle A. Bertrand, notaire, sise au 410, boulevard Henri-Bourassa est, bureau 204, Montréal, Québec, H3L 1C4
Donné ce 11 avril 2016
Cécilia Dufresne et Normand Dufresne

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné par Nicole et Michèle Morency, liquidatrices de la succession de Céline Morency, décédée le 14 novembre 2015 et domiciliée dans les enveloppes appropriées cachetées et portant l'identification indiquée dans les instructions aux soumissionnaires. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la mairie d'arrondissement, 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal (arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Le 14 avril 2016
La secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Danielle Lamarre Trignac

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Claude Harissart, en son vivant domicilié au 300 Place Juge-Domery, TC512, Laval, Québec, H7G 4R1, est décédé à Laval, Québec, le 3 novembre 2015. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Daniel Théorêt, notaire au 3095, Boul. Dagenais Ouest, Laval, QC, H7P 1T8. Donné à Laval, Québec, ce 11 avril 2016.
Francine Harissart, liquidatrice

Avis public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à 9290-9613 QUÉBEC INC. FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM DE U & M LOGISTICS de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Longueuil situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, Longueuil, Québec afin de recevoir le certificat de défaut qui a été laissé à votre attention dans le numéro de cause 505-02-040761-169.

Celui-ci est exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement final et sans appel de cette Cour.

Le présent avis est publié à la demande de M. Eric Martin, huissier de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-dessus précité.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 11 avril 2016
Carole Chamon,
Huissier de justice

ACTUALITÉS

VILLE DE MONTRÉAL

Un surplus de 146 millions, sans baisse de taxes en vue

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal a enregistré un surplus de 145,8 millions de dollars en 2015 grâce à des revenus de taxes plus élevés qu'anticipé, notamment au chapitre des droits de mutation. Un tel excédent ne signifie pas pour autant que les Montréalais auront droit à une baisse de taxes l'an prochain, a prévenu le président du comité exécutif, Pierre Desrochers.

Le surplus, annoncé lors du dépôt des états financiers par la Ville mercredi, est moins élevé que celui de 2014, qui atteignait 214 millions.

Pour 2015, les revenus de la Ville ont totalisé 4,9 milliards, dont 3,17 milliards en recettes d'impôts fonciers, soit une augmentation de 58,5 millions par rapport au budget anticipé et

une hausse de 109 millions si on les compare à 2014. Les grands projets hospitaliers du CUSM et du CHUM, qui ont généré des compensations tenant lieu de taxes de 14 millions, ont contribué à hausser les revenus de la Ville.

Les droits de mutations immobilières (communément appelés «taxe de Bienvenue») se sont chiffrés à 162 millions, soit 31,8 millions de plus que les prévisions. Concernant la rémunération des employés, qui a atteint 2,4 milliards, la Ville note que la loi sur la réforme des régimes de retraite lui a permis de dégager 32,8 millions.

En revanche, les revenus d'amendes et de pénalités, dont les contraventions de circulation et de stationnement, se sont avérés moins élevés qu'anticipé. Ils ont atteint 170 millions (contre 178 mil-

4,9

milliards de dollars : c'est le montant qu'ont atteint les revenus de la Ville de Montréal pour l'année 2015.

lions en 2014), alors que la Ville avait budgété près de 200 millions.

L'administration Coderre est déjà à couteaux tirés avec la Fraternité des policiers concernant cette question. «On est préoccupé par ces diminutions, pas tellement du point de vue financier, mais parce que les contraventions, c'est un signe de sécurité», a souligné M. Desrochers.

Quant à la rémunération des heures supplémentaires, elle a atteint 104,1 millions, soit 32,2 millions de plus que prévu.

Pas de baisse de taxes

Malgré le surplus de 2015, Pierre Desrochers ne s'aventure pas à promettre un gel de taxes pour les Montréalais l'an prochain, et encore moins une baisse de l'impôt foncier. «On verra en fonction du budget, mais il est clair qu'on a un engagement de ne pas augmenter les taxes plus que l'inflation», a-t-il dit.

Le surplus de la Ville de 145,8 millions se partagent entre la ville centre (61,7 millions), les arrondissements (72,1 millions) et le conseil d'agglomération 12 millions. Ils ont fait en sorte que les surplus accumulés ont grimpé à 472 millions — de 706,9 mil-

lions si on tient compte des réserves pour l'eau, la voirie et les immobilisations.

De cette somme, 209,8 millions n'ont pas été réaffectés. À l'échelle du budget de la Ville, ce montant demeure «fragile», soutient M. Desrochers. «Il restera toujours un certain montant d'argent qui va être conservé juste pour suppléer aux urgences et aux éléments qui seraient vraiment hors de notre contrôle», a-t-il expliqué.

Comptabilité créative

L'opposition à l'Hôtel de Ville signale qu'en administration publique, un surplus n'est pas nécessairement synonyme de «bonne gestion». «Ou bien tu es allé chercher plus de revenus que ce dont tu avais besoin. C'est ce que l'administration Coderre a fait. Ou tu as coupé des services que tu ne donnes

plus. C'est ce que l'administration a fait», a expliqué le conseiller Guillaume Lavoie.

Selon lui, l'administration Coderre fait preuve de «comptabilité créative». À titre d'exemple, dit-il, les revenus de 14 millions pour les superhôpitaux étaient prévisibles et ont été volontairement ignorés dans la confection du budget 2015: «Denis Coderre devait être le seul citoyen à Montréal qui ne savait pas que le CHUM et le CUSM s'en venaient et qu'on aurait des revenus de taxes.»

Guillaume Lavoie s'inquiète aussi de voir la dette nette grimper à 4,6 milliards en 2015. «Où est le plan de remboursement à long terme du maire? [...] Soit il n'en a pas, soit il en a un et il ne veut pas nous le partager.»

Le Devoir



L'ancienne usine de munitions datant de la Seconde Guerre mondiale fera place à un stationnement pour les camions de la Ville.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

L'ancienne usine Montreal Works sera démolie, confirme l'arrondissement

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a maintenu à l'unanimité sa décision de démolir une ancienne usine de munitions datant de la Seconde Guerre mondiale, la Montreal Works. Entre 1943 et 1945, quelque 9000 femmes ont travaillé dans cette industrie de guerre, avant que la fabrique soit reconstruite pour divers usages.

La démolition de ces vastes salles de bois, entérinée par une assemblée le 11 avril, doit permettre d'établir un stationnement pour les camions de la Ville. «Ca peut paraître pas intéressant, des camions. C'est probablement le cas», a dit la conseillère Emilie Thuillier, tout en appuyant rapidement comme ses collègues la démolition du lieu. Emilie Thuillier explique que l'arrondissement cherchait depuis longtemps un terrain pour établir une cour de

voirie. Personne selon elle «n'avait dit que c'était intéressant». Mais elle reconnaît désormais l'intérêt du lieu, tout en justifiant la démolition.

La conseillère de Projet Montréal a tenu à prendre la parole lorsque le conseil d'arrondissement a tout d'abord voulu expédier la décision parmi d'autres affaires courantes. Le permis de démolir l'ancienne usine de munitions était contesté par la Société historique d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC), tout en soulevant l'intérêt de divers groupes, dont Action patrimoine.

«Malgré les appuis et la solidité de nos arguments, les élus de l'arrondissement ont voté à l'unanimité pour la démolition», a commenté mardi avec regret la Société historique d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC). Tout comme Héritage Montréal, elle s'opposait vivement à cette démolition, entamée avant même que le permis à cet effet ait été délivré.

La SHAC accepte à contre-

cœur de collaborer à un éventuel projet de commémoration du lieu qui doit comprendre une œuvre d'art publique conçue à partir d'éléments récupérés de la démolition. «Moi, c'est ça qui me rassure, entre guillemets», a dit la conseillère Emilie Thuillier.

De nouveaux projets

Quelque 9000 ouvrières ont travaillé à l'effort de guerre en cet endroit. «Moi, je trouve ça formidable que ça se soit passé là mais qu'on puisse le souligner.» On s'entend, affirme la conseillère de projet Montréal, qu'il ne faut pas que ce soit une simple plaque commémorative placée entre deux tas de gravier de ce futur espace voué à la voirie municipale. «Mais le fait que les femmes aient travaillé dans les usines pendant que les hommes étaient partis au front, au combat, c'est un fait majeur, incroyable, dans l'histoire des femmes occidentales. N'eût été cela, on serait peut-être encore peut-être

toutes dans nos foyers. [...] Je pense que c'est un fait majeur.» Elle soutient qu'une commémoration plutôt qu'une conservation des lieux suffit.

Pour historien Paul-André Linteau, professeur à l'UQAM, le patrimoine montréalais «n'est mis en valeur nulle part, sauf quelques exceptions, à l'initiative de groupes. La Ville ne s'investit pas beaucoup pour dégager la valeur historique des lieux.» À son avis, démolir cette usine «n'est peut-être pas une bonne idée», bien qu'on puisse trouver ailleurs d'autres bâtiments plus importants. À son sens, en matière de patrimoine bâti, Montréal devrait plutôt s'inspirer de ce qui se fait en Italie. «Il y a des milliers de bâtiments anciens qui sont réutilisés en Italie. Il faut proposer des d'autres projets. C'est clair qu'à Montréal il n'y a pas de volonté politique en ce sens. Et il est clair surtout que le personnel politique n'est pas sensibilisé.»

Le Devoir

Tuer le Web pour le faire renaître de ses cendres

FABIEN DEGLISE

Le monopole d'une poignée de réseaux sociaux, l'infonuagique et les servitudes imposées aux internautes par quelques entreprises privées sont en train de tuer la créativité, tout comme la sécurité et la vie privée en ligne, estime l'inventeur du Web, Tim Berners-Lee.

De passage à Montréal mercredi, dans le cadre de la 25^e Conférence internationale du World Wide Web, WWW 2016, l'homme a d'ailleurs appelé à une refondation complète de l'Internet pour en refaire cet outil de partage ouvert, décentralisé et stimulant qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

«L'actuelle génération du Web [que Tim Berners-Lee a imaginé et mis au monde au début des années 90, alors qu'il était employé par le Conseil européen pour la recherche nucléaire] doit désormais faire place à une nouvelle plateforme, qui va faire naître la prochaine plateforme» de partage de l'information en réseau, a indiqué l'illustre informaticien, aujourd'hui professeur à la School of Electronics and Computer Science de l'Université de Southampton en Grande-Bretagne.

L'homme est optimiste, mais il voit également très bien les failles qui se sont formées sur son réseau, et ce, sous la dictature, entre autres, des Facebook, Twitter, LinkedIn et consorts, qui sont en train de tuer l'innovation, la richesse et le partage sous couvert de convivialité, d'interconnectivité sociale et de divertissement, dit-il.

Ces réseaux transforment les internautes «en télézards [couch potatoes], à nouveau», estime M. Berners-Lee. «Ils nous enferment dans la facilité et la passivité» tout en cultivant cet Internet fonctionnant en silos dans lequel le partage, la collaboration,

l'ouverture sur le savoir et sur le monde ne peuvent, du coup, être qu'illusoire, ajoute-t-il.

Centralisation néfaste

La centralisation des nouvelles habitudes numériques, entre les mains d'une petite caste de fournisseurs de services, est d'ailleurs néfaste à plus d'un titre, a indiqué Tim Berners-Lee que le gouvernement britannique a nommé récemment gardien de la neutralité de l'Internet, particulièrement lorsqu'il est question de

sécurité et de protection de la vie privée. «L'architecture de l'Internet doit être repensée pour renforcer le droit des internautes sur leurs données personnelles», dit-il. Lorsque vous mettez une partie de ces données dans l'infonuagique [c'est ce qui se passe avec des services

comme Facebook, Gmail, Dropbox et autres services connectés sur plusieurs appareils], vous devez vous battre pour revendiquer vos droits sur ces données. Une serrure [pour accéder à ses données personnelles] placée sur un serveur distant [appartenant à une entreprise californienne, à titre d'exemple] représente un risque inutile», ajoute-t-il, tout en militant pour que ces données personnelles et ces clés soient à l'avenir la seule propriété et le seul privilège des internautes.

Un appel à peine caché à la révolution, à un profond changement de paradigme, à l'écouter, puisque «l'Internet monopolisé par les gouvernements et les compagnies privées», plutôt que par les citoyens, assure, selon lui, un environnement parfait non pas pour changer le monde de la connaissance, comme il l'a rêvé, mais pour «tuer l'innovation» par la contrainte et la soumission...

Le Devoir

Un homme et ses violons

Souffrant de problèmes de santé mentale, l'itinérant Mark Landry a récupéré ses violons, égarés

CAROLINE MONTPETIT

Mark Landry, l'itinérant du métro Joliette qui court dans les médias depuis quelques jours, avait récupéré ses trois violons mercredi. L'homme de Moncton, qui vit dehors, dans un abri de fortune, à côté du métro Joliette, à Montréal, a dit avoir retrouvé le premier violon, initialement perdu, dans une ruelle de la rue Morneau, là où, dit-il, des filles s'injectaient de la drogue. Le second violon, probablement celui qui avait été donné à Landry par l'Orchestre métropolitain de Montréal mardi, avait été confié à une amie.

Cette femme, Annie Pineault, est une amie du réalisateur Guy Saint-Pierre, qui a réalisé en octobre un court métrage sur Landry, *Un homme et son violon*, présenté aux Rendez-vous du cinéma québécois. Annie avait accepté de garder le violon chez elle à la demande de Landry. «Deux violons pour lui, c'était trop difficile à gérer», dit-elle. Annie Pineault a déjà accueilli Landry chez elle au moment du tournage du court

métrage. Elle lui a dit qu'il pouvait venir le chercher n'importe quand. Mais Landry, qui souffre de problèmes de santé mentale, ne trouvait plus sa porte ce matin. Il est passé par les médias pour signaler la perte de ce violon.

Le troisième violon, celui qui avait été offert à Landry mardi par un citoyen, Guillaume Delisle, a lui aussi été confié à un ami, selon ce que Landry a dit à Annie Pineault mercredi.

Un homme démuné

Il faut dire, donc, que Mark Landry est un homme démuné, tant psychologiquement que financièrement. «Il couche au métro Joliette à l'extérieur. Il a un matelas bien installé», dit Annie Pineault. Après la diffusion de son documentaire, Guy Saint-Pierre a été en contact avec le fils et le frère de Landry, qui vivent tous deux à Moncton et qui font de la musique. «Son frère m'a dit que contrairement à ce que Mark m'avait dit, il n'a pas suivi de cours de musique. Il a appris tout seul. C'est un autodidacte.»

«Ils connaissent ses problèmes de santé men-

tales, dit Saint-Pierre. Sa famille a essayé de l'aider.» Mark Landry a dit à Guy Saint-Pierre qu'il souhaitait trouver un logement, entre autres pour avoir une adresse pour recevoir de l'aide sociale. Mais ses problèmes rendent son intégration difficile, semble-t-il, même dans les refuges qu'il fréquente parfois l'hiver. Il a déjà raconté à Guy Saint-Pierre avoir cassé une vitre dans un de ces refuges.

«Quand on lui parle, il part dans des hallucinations», dit Saint-Pierre. Mark Landry joue pourtant avec beaucoup d'intensité différentes œuvres, raconte-t-il.

S'il était suivi, il pourrait sans doute faire des choses extraordinaires, avec son «talent et son côté intelligent», dit-il. Mais même avec tous les violons du monde, il ne semble pas que monsieur et madame Tout-le-Monde soient vraiment outillés pour le faire. «Ca n'est pas facile d'aider» ces gens-là, dit Saint-Pierre. «Il faut faire appel à des spécialistes.»

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les problèmes de Mark Landry rendent son intégration difficile, même dans les refuges qu'il fréquente parfois l'hiver venu.

ÉDITORIAL

AFGHANISTAN

Des armes et de l'opium

Les talibans afghans ont annoncé mardi le début de leur « offensive du printemps », en même temps que s'amorcent les récoltes, immensément utiles à l'effort de guerre, du pavot à l'opium. Jamais, depuis leur renversement en 2001, les talibans n'ont été en pareille position de force, sont obligés de reconnaître les généraux américains.

Fin septembre 2015, les talibans avaient brièvement pris la ville de Kunduz, dans le nord du pays. Succès éphémère, néanmoins important, du moins sur le plan symbolique, comme c'était la première fois qu'ils s'emparaient d'une capitale provinciale depuis le début de la guerre lancée par les États-Unis et ses alliés dans la foulée du 11-Septembre. La prise de cette ville de 300 000 habitants était en tout cas venue doucher le mensonge américain voulant que la pacification du territoire afghan ait progressé malgré tout. Après quoi le président Obama s'était rendu à l'évidence qu'il ne pourrait pas ramener à la maison les 10 000 GI qui s'y trouvent encore avant la fin de sa présidence, en janvier 2017, comme il l'avait promis.

Un bourbier en chassant un autre dans les bulletins de nouvelles, de l'Irak à la Syrie, il reste que la situation dans laquelle se trouve la société afghane demeure terriblement violente et bloquée, et que le projet d'État de droit dont l'Occident aime tant draper ses interventions militaires à l'étranger n'a jamais été qu'une vue de l'esprit.

Les talibans sont ces jours-ci aux portes de Lashkar Gah, capitale de la province d'Helmand, qui est aussi la première région productrice au monde d'opium et d'héroïne. Ce qui n'est évidemment pas un hasard, comme le commerce du pavot, dont la récolte vient de commencer, est devenu une formidable et essentielle source de financement pour les talibans. Quelque 90% de la production mondiale d'opium est afghane et les deux tiers de cette production proviennent d'Helmand, province du Sud-Ouest collée sur la frontière du Pakistan. D'importants efforts d'éradication du pavot ont été faits ces dernières années, non sans succès. Or, signe de pourrissement chronique de la situation sécuritaire, pourrissement qui se mesure en milliers de morts parmi les forces gouvernementales, les autorités ont renoncé cette année à mener des opérations d'éradication devant l'avancée des talibans, qui contrôlent maintenant la moitié du territoire provincial.

Qu'elles renoncent serait également le signe qu'en parallèle, la corruption qui gangrène la police et l'armée a pris des proportions que le nouveau président Ashraf Ghani, élu en 2014 sur promesses creuses de mise en ordre institutionnelle, n'arrive pas à endiguer. C'est ainsi que le nouveau chef de la sécurité au ministère de la lutte antidrogue, le major Alokozai, aurait apparemment acheté son rang et son poste — puisque de tels postes sont monnayables en Afghanistan — pour la somme impressionnante de 100 000 \$US, selon un récent papier du *New York Times*. Ce qui donne à penser, plausiblement, que ce monsieur manifestement peu qualifié aurait été soudoyé pour que soient annulés les programmes d'éradication.

◆ ◆ ◆
Ce qui fait que le projet de *nation building* que les néoconservateurs de l'ex-président George W. Bush et qu'un certain nombre d'ONG faisaient miroiter dans les années 2000 aux opinions occidentales s'en va à vau-l'eau, si tant est que ce projet ait déjà été viable.

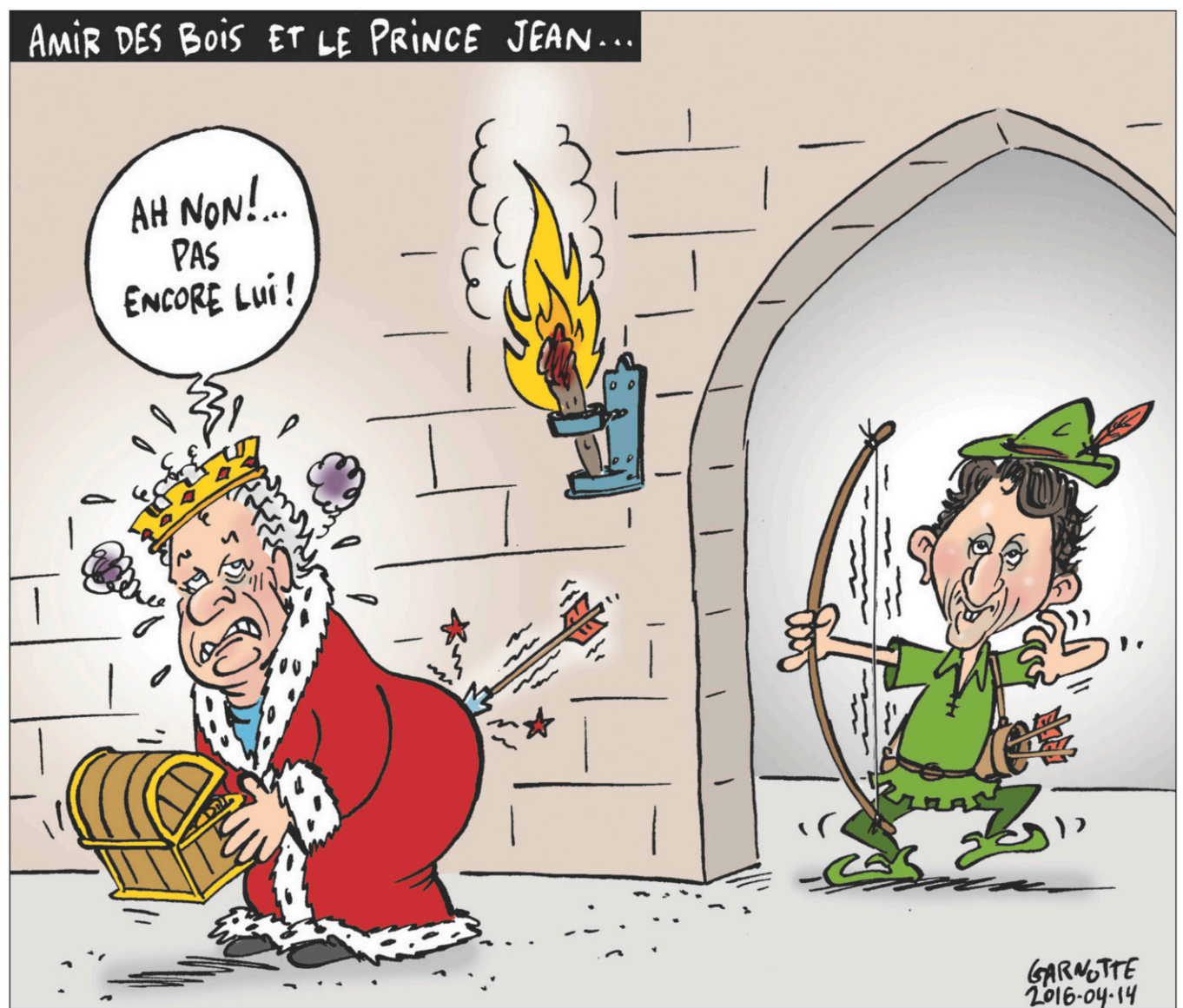
Dans les circonstances actuelles, les talibans afghans, qui sont apparemment très divisés sur la question, ont au fond peu intérêt sur le plan tactique à accepter d'ouvrir des négociations de paix avec le gouvernement pro-occidental de Kaboul. D'autant que leur rigorisme ne les empêche pas de disposer de larges soutiens culturels et religieux au sein de la société — une société conservatrice, patriarcale, tribale, majoritairement rurale... Ils continuent toujours, d'autre part, à bénéficier de l'appui, plus ou moins trouble à vrai dire, de cercles influents au sein de l'armée et des services de renseignement du Pakistan voisin.

Et c'est donc dans ce climat délétère, auquel se mêle le groupe État islamique de manière « virale », selon un rapport d'experts de l'ONU, que les talibans viennent de lancer leur « offensive du printemps ». Et qu'ils peuvent toujours penser que leur machine de guerre les ramènera au pouvoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Le retard scientifique quant au progrès social

Chez nos voisins du Sud, plusieurs États ont reconsidéré la législation relative à l'usage de la marijuana. Que ce soit permis aux fins médicales ou récréatives, son usage modifie la perception du public envers cette plante. Toutefois, tandis que plusieurs constatent ses bienfaits médicaux pour traiter des dizaines de syndromes et maladies allant de l'anxiété à l'épilepsie, la compréhension de ses impacts sur l'humain tarde à suivre sa libéralisation.

A vrai dire, le gouvernement fédéral s'est tiré dans le pied en classant la plante « Schedule 1 » dans la foulée au Controlled Substances Act signé par le président Nixon en 1970. Curieusement, cette catégorisation place la marijuana au même rang que l'héroïne et la mescaline pour ce qui est de ses vertus médicales et de la dangerosité de son usage. En plus des conséquences légales que de nombreux utilisateurs ont subies ces dernières décennies, sa classification restreint grandement la recherche scientifique à son égard.

En effet, pour étudier les bienfaits potentiels de la marijuana, un chercheur doit affronter les obstacles bureaucratiques de la DEA (Drug Enforcement Administration), de la FDA (Food and Drug Administration) et de la National Institute on Drug Abuse, ce qui s'est avéré problématique

pour nombre d'entre eux.

Ce qui résulte de ces nombreux bâtons dans les roues des scientifiques est un retard grandissant entre la légalisation de la substance et la compréhension de ses impacts sur l'utilisateur. Tandis que la consommation de marijuana et son usage médical se démocratisent et prennent de l'ampleur dans le pays, ses effets à court, moyen et long terme sur les usagers restent ambigus. En empêchant les scientifiques de faire leur travail, les citoyens américains se font maintenant cobayes un État à la fois, une « puff » à la fois.

Rali Jamali
Université Laval
Québec, le 11 avril 2016

Le libre-échange : donner sa chance au coureur

Conseiller en développement économique, j'ai parcouru la province pendant 28 ans. À mon avis, il faut repenser notre façon de concevoir le libre-échange.

L'application de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au début des années 2000 a introduit la Chine avec son système économique hybride. Les industries du textile, de l'habillement et de la chaussure, qui étaient une force économique de certaines régions du Québec, ont été anéanties.

Il n'est pas logique de sacrifier un secteur entier de l'économie pour en faire bénéficier un autre. Vous ne ferez pas une

conceptrice de sites Web avec une couturière expérimentée. Résultat : une demande accrue pour les programmes sociaux, des gens jetés à la rue ou contraints de quitter leurs régions. Cet exercice au début des années 2000 ne s'est pas fait à coûts nuls.

Le développement de secteurs de pointe ne peut rester l'apanage des pays évolués très longtemps. On le découvre maintenant avec les grandes avancées des pays de l'Asie depuis le début du siècle. Nos secteurs stratégiques sont en voie de disparition. Même le secteur aéronautique se tourne vers les pays à bas salaire.

Rien n'est plus difficile pour un entrepreneur que de voir disparaître, ou être délocalisée, l'œuvre de sa vie. Pourtant il est possible de faire autrement. Le libre-échange peut avoir du sens pour les pays évolués lorsqu'il est pratiqué par des entités ayant des systèmes sociaux équivalents et qui respectent les mêmes règles du jeu.

Par exemple, l'accord Canada-Europe : une simple dévaluation de notre monnaie causée par la baisse des cours du pétrole nous rend tout à coup compétitifs. Cela n'arrivera jamais avec le Partenariat transpacifique. Certains pays membres de cet accord ne suivront pas les mêmes règles du jeu que nous.

Donnons une chance à nos coureurs ! N'acceptons que les accords où ceux-ci ont une chance de tirer leur épingle du jeu.

Jacques Plante
Le 10 avril 2016

L I B R E O P I N I O N

Trois questions sur l'UPAC

NORMAND CHATIGNY
MICHEL HÉROUX
DENYS LAROSE
JEAN-NOËL TREMBLAY

Les auteurs sont des retraités des secteurs municipal et de l'éducation

Les dernières semaines ont été plutôt chargées en politique québécoise. Arrestations pour des motifs de corruption de sept personnes proches de la politique (cinq libéraux et deux péquistes) par l'UPAC, parmi lesquels Nathalie Normandeau et Marc-Yvan Côté, courriels de ce même Marc-Yvan Côté révélés à l'émission *Enquête* et qui ont impliqué le ministre Sam Hamad qui a fini par démissionner du Conseil des ministres après une bien étrange « fuite » en Floride.

De son côté, le grand patron de l'UPAC, Robert Lafrenière, a été nommé pour un second mandat de cinq ans par un gouvernement qui, à cet égard, n'avait pas vraiment le choix de le renommer ou non. Il faut dire qu'au mépris de tout devoir de réserve, le commissaire Lafrenière avait abondamment dit et redit sur la place publique son désir d'être reconduit dans ses fonctions. Dans le monde du haut mandarinat public, une telle cabale, ça ne se fait pas.

Cette énumération de faits ne doit pas occulter une situation plutôt malsaine créée par l'UPAC elle-même. Ainsi, les arrestations des sept personnes le 17 mars dernier, le matin du budget du Québec, peuvent être interprétées de deux façons. Ou bien cela démontre l'entière indépendance de l'UPAC, ce qui est une excellente chose; ou bien cela indique une intention de faire dérailler la stratégie de communication du gouvernement, ce qui est une moins bonne chose, car l'UPAC n'a pas à faire directement ou indirectement de la politique.

Si, faisant preuve de bonne volonté, on accepte l'hypothèse de la « coïncidence » pour les événements du 17 mars, jour des arrestations plutôt spectaculaires, cette hypothèse, toutefois, ne tient plus la route avec le coulage des courriels de Marc-Yvan Côté à l'émission *Enquête* de Radio-Canada. On peut penser que cette fuite de courriels a vraisemblablement été orchestrée par quelqu'un à l'UPAC.

Pour les gens qui ne connaissent pas le réel fonctionnement des médias, il ne faut pas toujours croire les médias quand ils disent ou écrivent qu'ils ont « découvert » des documents compromettants. En réalité, ces documents sont très souvent fournis aux médias par des personnes qui ont leurs propres visées.

On peut douter que les journalistes ou les re-

chercheurs de l'émission *Enquête* aient « découvert » les courriels de Marc-Yvan Côté. C'est vraisemblablement une ou des personnes de l'UPAC qui a ou ont fourni ces documents aux artisans de l'émission. Il n'y a pas « d'accident » ou de « coïncidence » ici. Cela fut « arrangé avec le gars des vues », pour reprendre une vieille expression. Tout cela soulève quelques questions sur cette Unité permanente anticorruption.

Des questions gênantes

La première de ces questions concerne le commissaire Lafrenière lui-même. Manifestement, M. Lafrenière aime la publicité et les médias. Pour celui qui dirige l'Unité permanente anticorruption du Québec, cela, en soi, est malsain. Le commissaire Lafrenière doit retourner dans une certaine pénombre qu'il n'aurait jamais dû quitter. Il doit apprendre à cesser de placoter avec les journalistes chaque fois qu'il en rencontre. Nous savons qu'il ne fait probablement pas cela, mais c'est la perception qu'il a créée dans le public. Qu'il rencontre la presse une ou deux fois par année, c'est une bonne chose. C'est prévu dans la loi. Qu'il soit régulièrement dans les médias en est une autre, plutôt mauvaise. L'UPAC doit être présente dans les esprits par les actions qu'elle accomplit en vertu de son mandat, et non en raison du placotage de son grand patron.

Deuxième question : y a-t-il à la direction de l'UPAC des personnes ayant une vision stratégique des coups spectaculaires que cette unité doit réaliser périodiquement? Arrêter des politiciens, c'est spectaculaire, et pour cause. C'est la tâche de l'UPAC, c'est sa mission même lorsque la preuve s'avère suffisante. Mais le faire sans prêter la moindre attention au paysage événementiel ambiant, c'est faire preuve d'une arrogance dont l'UPAC, avec son mandat, n'a pas vraiment besoin. L'arrestation de Nathalie Normandeau et de Marc-Yvan Côté le matin du budget a ouvert la porte à toutes sortes d'hypothèses. Pourquoi fallait-il que ce soit ce matin-là? Nous n'aurons jamais de réponse à cette question, mais nous avons le droit de la poser.

Troisième question : les fuites délibérées. Le cas des courriels fournis à *Enquête* laisse entrevoir qu'à l'UPAC, certains ont le goût d'intervenir en politique, de provoquer des choses. Or, cela n'est pas le mandat de cette unité. Il est nécessaire qu'au sein de l'UPAC une enquête ait lieu sur cette fuite. Si des gens en son sein se comportent ainsi et se permettent ce genre de fuite aux sérieuses conséquences, ces personnes se trouvent à corrompre le mandat même de l'Unité.

Le travail de l'UPAC doit, ultimement, s'accomplir devant la cour, et non sur les plateaux de télévision.

30 ANS APRÈS SON DÉCÈS

La liberté sexuelle de Simone de Beauvoir

DAVID RISSE

Philosophe, sociologue et acteur communautaire, l'auteur est président-fondateur du Centre de recherches et d'activités culturelles et communautaires pour les diversités

Disparue il y a trente ans pour jour, Simone de Beauvoir était surnommée Castor, parce que les castors vont en bande et ont l'esprit constructeur. Le patronyme de la jeune fille rangée fit l'objet d'une interprétation anglaise: Beauvoir — Beaver — Castor. Parce que Sartre la désignait ainsi; parce qu'on fit d'elle sa seconde et parce qu'il la motiva à écrire *Le deuxième sexe*, tout porterait à croire qu'il est l'auteur du fameux surnom. Mais c'est à René Maheu (André Herbaud dans ses *Mémoires*) qu'on le doit.

Cette croyance erronée illustre aussi les stéréotypes entourant la difficile réception de son œuvre, notamment *Le deuxième sexe*. Invité à contribuer au dossier « Où en sont les féministes? », référant sa coordonnatrice à une collègue afin de traiter de Beauvoir, nous avions constaté que la juste origine du surnom de Castor lui avait échappé. Au courant d'une très attendue comédie dramatique à venir sur nos ondes, « les Simone », nous pensions alors contribuer autrement à ce survol féministe qu'à ce dossier: parler d'un défi particulier des femmes d'aujourd'hui, d'une question qui travaille particulièrement nos sœurs autochtones: la liberté sexuelle. À l'intersection de la vie et de l'œuvre de Beauvoir, la liberté sexuelle nous apparut alors le concept tout désigné pour mesurer toute l'actualité de sa pensée et de sa vie pour nous aujourd'hui. Des Simone, il en faut encore malheureusement et il en manque. Anticipant avec le Deuxième sexe ce qui pouvait advenir de la liberté sexuelle féminine (qu'elle écarta de la liberté reproductive au nom de la liberté érotique), Beauvoir a révolutionné l'histoire, la vie et la sexualité des femmes.

Sa liberté sexuelle avec les hommes

Voulant tout, dont avoir une vie utile et être libre, Castor voulait d'abord les autres livres. Ses écrits et sa vie démentent la légende qui voudrait que Sartre ait préservé une sorte de liberté sexuelle qu'elle aurait subie. Son épouse morganatique tenait en effet à cette liberté, dont elle a aussi beaucoup profité. Le pacte d'amour passé avec son tout cher petit homme ajoutait alors à la permissivité sexuelle discrétionnaire des mœurs bourgeoises l'exigence morale de tout dire, dans la transparence et la simultanéité. Partageant leurs pensées sans écrire la même œuvre et leur vie sans vivre ensemble, ils en ont aimé d'autres sans jamais cesser de s'aimer: assumant ainsi le désir de l'autre et privilégiant leur amour nécessaire sur leurs amours contingentes.

Ce pacte éthique fera triompher le couple ouvert comme un couple philosophique. Et cette vie philosophique permettra à Castor de se distinguer

en propre, de l'intime au politique, déployant sa capacité supérieure de saisir la concrétude du réel.

... et avec les femmes

Que le chapitre « La lesbienne » du *Deuxième sexe* soit ou non basé sur sa vie et que Castor répugnât à enfermer la femme dans un « ghetto féminin » permet-il de conclure au clivage entre théorie et pratique? Ce serait oublier son précoce éblouissement pour la hardiesse garçonnière de Zaza, dont elle pensera longtemps avoir payé sa liberté de sa mort; ou son admiration pour la tendresse et la loyauté d'Olga, malgré les sursauts de jalousie impliqués par le partage de l'invitée avec Sartre; sa vie sensuelle avec Bianca, terriblement intéressée, suicidaire neurasthénique, qui se dira dérangée par sa séparation (orchestrée par Castor) d'avec Sartre; ou Nathalie, charmante étudiante nihiliste et aristocrate sympathique comme le tonnerre, que sa petite guêpe (Beauvoir) essaiera de repousser vers Bost et dont la mère tentera de lui faire amèrement regretter son soutien financier en l'accusant de détournement de mineure (accusation doublement démentie par sa fille en alliance avec Beauvoir).

Ces amours triangulaires n'étaient pas sans nouveauté érotique ni sans débordements amoureux. Castor dut s'affirmer comme la seule femme avec qui Sartre pouvait former le double que chacun et chacune disait être l'un pour l'autre. Malgré le partage consenti de jeunes femmes avec Sartre, qui obéissait aux règles de leur pacte, Castor se rangea du côté de celles qui faisaient une place aux hommes dans leur existence et dans leur lit.

Castor et nous?

Si elle n'appelait pas encore publiquement les femmes à la liberté, Beauvoir se dégageait déjà du modelage culturel ambiant du sentiment amoureux. Une Simone polyamoureuse avant l'heure? En dégageant la voie pour une pensée et une vie tout autre, elle inaugurerait le sentiment égalitariste d'une époque à venir: si toutes avaient été dans l'erreur, aucune ne pouvait se proposer davantage comme modèle de réussite, à commencer par elle. Écrivant aussi pour se comprendre et pour arriver à une universalité concrète, Beauvoir apparaît comme une étoile filante, une guide dans la noirceur de la vie des femmes, aujourd'hui plus que jamais.

Par ce continu débordement de sa vie sur son œuvre et de son œuvre sur son existence, elle a indéniablement marqué les rapports sociaux de sexe de son empreinte de femme libre et d'un effet d'entraînement et de transmission de sa pensée. En assumant courageusement sa vie intellectuelle avec Sartre (vie qui avait priorité sur sa vie sexuelle et amoureuse avec d'autres), elle a réussi à faire de sa vie un moteur d'émancipation des femmes, et de son œuvre un des outils de leur libération. Commandée par l'entreprise de vivre et d'écrire, elle a fait œuvre utile de sa vie et a révolutionné le social par l'intime: sa vie allait servir à tous comme elle l'avait toujours voulu, et son œuvre marquer indéfiniment le génie féminin de sa lucidité solidaire.



ILLUSTRATION TIFFET

La philosophe Simone de Beauvoir a indéniablement marqué les rapports sociaux de sexe de son empreinte de femme libre.

LA RÉPLIQUE > COURS ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

Évitons diatribes personnelles et généralisations abusives!

Au fond, Daniel Baril prône une laïcité de méconnaissance

GEORGES LEROUX

Professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal

Le projet de l'éducation au pluralisme, implanté dans les écoles du Québec à la rentrée de 2008 avec le programme Éthique et culture religieuse, est un projet jeune et ouvert sur l'avenir. Il a certes des défauts, mais pas tous ceux que M. Daniel Baril lui impute dans un article récent, où il attaque le livre que j'ai consacré à en discuter plusieurs aspects, Différence et liberté: l'éducation au pluralisme dans le Québec de demain (Boréal).

La position de M. Baril relève d'un groupe d'objections, celles qui expriment le refus de toute connaissance des religions et des morales historiques qui leur sont associées dans l'école publique. En se réclamant d'un humanisme athée, ces critiques soutiennent que même une présentation culturelle et non confessionnelle contient un endoctrinement religieux caché, qualifié par M. Baril de « multiconfessionnel ». L'école publique doit-elle être une arène où les bons athées éclairés dénonceraient les croyants obscurantistes et où les membres de communautés de foi tireraient la leçon de cette intolérance pour se retourner contre une laïcité aussi mal comprise?

Arrimage imparfait

Non, l'école est déjà — et cela dès le primaire — la société pluraliste où de jeunes citoyens doivent apprendre les principes de la démocratie: la reconnaissance de l'autre, qui engage le respect dû à la conviction sincère et la recherche du bien commun, qui commande un dialogue rigoureux entre tous les citoyens. Ces finalités citoyennes, le programme Éthique et culture religieuse (ECR)

LE DÉCLENCEUR

« Leroux a-t-il jeté un coup d'œil aux manuels utilisés en classe? Est-il au courant des devoirs que l'on fait faire aux élèves? [...] Sait-il que le volet religieux est en flagrante contradiction avec le volet éthique quant aux valeurs comme l'égalité des sexes, la liberté de conscience et l'égalité des religions? Manifestement non. De toute façon, tout cela, c'est de la culture, n'est-ce pas? Chercher à nous faire passer ces contenus confessionnels et doctrinaux au nom de la culture est une véritable aberration intellectuelle. » — Daniel Baril, « Cours ECR: la surprenante ignorance de Leroux », *Le Devoir*, 11 avril 2016

les partage avec le programme d'Histoire et éducation à la citoyenneté, avec lequel il a en commun la recherche de la connaissance et l'apprentissage de la réflexion sur de grandes questions comme la démocratie et les droits. L'arrimage de ces deux programmes demeure imparfait, mais nous devons y travailler.

Dans mon livre, je discute les privilèges patrimoniaux du christianisme et du judaïsme, retenus par le législateur comme religions historiques du Québec et méritant à ce titre une forme de prépondérance dans la connaissance de notre culture. L'identité québécoise plonge ses racines dans cette culture; on ne peut que vouloir la renforcer. Je loue également la place nouvelle accordée aux spiritualités amérindiennes, une reconnaissance réparatrice des préjudices historiques engendrés par le mépris et l'ignorance entretenus, ici et ailleurs, à l'endroit de la culture autochtone. Je déplore cependant, et cela, M. Baril le comprend à contresens, que l'islam n'ait pas fait l'objet

d'une recommandation explicite de prépondérance, au même titre que les deux autres monothéismes historiques. Compte tenu de l'importance de l'islam aujourd'hui, j'estime qu'il devrait jouir d'une prescription quant au contenu beaucoup plus affirmée. Que peut comprendre à l'islamisme politique un jeune qui ne sait pas ce qu'est, par exemple, le djihad, ou la différence entre le sunnisme et le chiisme?

Généralisations abusives

Il est toujours facile de citer des exemples de dérives pédagogiques ou de manuels défectueux, et M. Baril évoque depuis vingt ans les mêmes prières inventées et les mêmes chakras! Ces généralisations sont évidemment abusives, sachant que le Québec compte plus de cinq mille écoles où le programme ECR est donné, et on peut prévoir que le livre qu'il annonce en sera rempli. Les enseignants, que M. Baril ne manque jamais de soupçonner du pire, ont pris avec beaucoup de détermination le tournant séculier. Leur association, l'AQECR, fait un travail formidable, malgré tous les obstacles. On peut regretter qu'après les avoir soutenus fortement sur le plan de la formation, le ministère de l'Éducation les prive désormais de ressources pour approfondir leur pratique. On peut en dire autant des commissions scolaires, dont le soutien pédagogique, au moyen de conseillers, varie beaucoup. Il faut à cet égard soutenir les syndicats d'enseignants dans leurs revendications contre les coupes: les enseignants sont engagés dans la mise en place de la laïcité scolaire, il faut les accompagner.

La première cohorte complète d'élèves de ce programme sortira de nos écoles au mois de juin 2019, mais, dès à présent, le ministère de l'Éducation devrait préparer l'évaluation qui permettra d'en mesurer les succès et les lacunes. C'est la seule manière d'éviter les diatribes person-

nelles et les jugements tirés d'un exemple isolé, voire des intentions militantes des uns et des autres. Le Québec peut être fier de cette structure normative qui relie le programme ECR à l'enseignement collégial de la philosophie, tous deux placés par le législateur au service de finalités citoyennes. Dans cette séquence, l'éthique et le dialogue sont les bases de cette culture publique commune qui constitue l'exigence la plus importante de notre temps.

L'inculture, philosophique, morale et religieuse, n'est pas une option. Les théoriciens américains parlent des conséquences néfastes de ce qu'ils appellent « religious illiteracy », et ils ont raison. Nous ne voulons pas que nos enfants soient illettrés. Menant une lutte d'arrière-garde contre une laïcité de culture, M. Baril prône plutôt une laïcité de méconnaissance: il juge en effet préférable de méconnaître ce qu'il prétend combattre ou critiquer.

Humanisme universel

Mon approche est celle d'un philosophe et non d'un idéologue. Je ne traite personne d'ignorant et j'attends de l'école qu'elle renforce le dialogue et la réciprocité, pas l'insulte et l'argument *ad hominem*. Je crois possible d'énoncer les raisons que nous avons au Québec de favoriser l'éducation au pluralisme, dans toutes ses dimensions. Je ne soutiens ni la croyance ni l'athéisme dans l'école, mais la culture et la réflexion. L'école a rompu tout lien avec l'ère confessionnelle, il s'agit d'un acquis historique, et elle se concentre désormais sur la recherche d'un vivre-ensemble harmonieux. Je crois possible enfin de soutenir un humanisme de la différence, ouvert sur la diversité et source de respect des convictions de tous, et cela dans le cadre de nos lois et de nos chartes. Tel est en effet le meilleur chemin pour accéder à un humanisme universel.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shléus (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Paoline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Retino-Panzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Béjar-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec); JEUNE CORRIVÉE (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopy (comptes); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim); Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

changement de philosophie avec Québec et qui commence à l'appliquer depuis l'automne.

Le président de la FMOQ, le Dr Louis Godin, ne s'en cache pas: «On veut lier la rémunération au volume, au nombre de consultations.»

«Le médecin de CLSC qui voit six patients par demi-journée ne mérite pas la même rémunération que celui qui en voit huit», dit-il d'emblée.

D'où la rémunération dite mixte qu'on demande désormais aux médecins salariés et payés à l'heure d'adopter. La mécanique: le tarif horaire est diminué, passant d'environ 100\$ à 57\$. Pour chaque patient, le médecin touchera en plus de ce tarif horaire environ 60% de la valeur des actes qu'il a posés. L'augmentation de rémunération que cela devrait entraîner pour ces médecins est de l'ordre de 20%, dit le Dr Godin.

Dans le cas des médecins salariés, moins nombreux, la composante salaire ne sera pas diminuée, pour ne pas influencer trop négativement le régime de retraite. Ils recevront une prime par acte moins importante.

Les nouveaux diplômés ne peuvent plus choisir le salariat depuis quelques années, mais la rémunération horaire leur est toujours ouverte.

Comme toutes les futures augmentations ne seront appliquées qu'à la rémunération mixte, les rémunérations horaires et à salaire se retrouvent gelées, pour ainsi dire, pour toujours.

Des médecins résistent

Cela n'est guère tentant, mais certains médecins résistent à ce changement, expose l'un d'entre eux, qui ne souhaite pas être identifié. Selon ce médecin de CLSC, cette conversion est avantageuse seulement si on voit plus de trois patients par heure, et plusieurs de ses collègues ont refusé de faire le changement.

«Ce n'est pas exactement une pression, mais pas loin», témoigne un autre médecin concerné. Il a senti qu'on l'incitait fortement à faire la transition sans attendre en lui faisant valoir que la rémunération horaire allait «disparaître» dans les prochaines années.

Le message de Québec: «Seuls les incitatifs financiers vont décider des médecins à tarif horaire, vis comme des paresseux, à augmenter la cadence et la prise en charge des patients», observe ce médecin.

Réfractaire à ce changement, notamment en raison de la bureaucratie qu'il implique, il a fini par céder et confier la gestion de sa facturation à une agence spécialisée.

La rémunération mixte permettra à Québec de mieux suivre les statistiques de productivité des médecins, reconnaît le Dr Godin, et donc de montrer que les objectifs du projet de loi 20 sont atteints — ou non.



RYAN MCVAY/PHOTODISC

Des changements graduels

La rémunération mixte n'est pas accessible à tous les médecins, la FMOQ procédant par secteur d'activité pour une implantation graduelle.

Si elle a séduit 220 des 250 omnipraticiens travaillant en santé publique, elle a été très peu populaire en CLSC, avec 142 médecins adhérant sur plusieurs centaines, indique la FMOQ. En Unité de médecine familiale, 331 médecins ont accepté le changement.

Les médecins qui œuvrent en gériatrie et en soins palliatifs ont encore quelques semaines pour y adhérer. Les prochains secteurs où la rémunération mixte sera offerte sont les soins à domicile et la santé mentale.

Les médecins qui travaillent auprès des itinérants et en toxicomanie ne sont pas visés par ces changements.

D'ailleurs, les médecins qui décideront de conserver une rémunération horaire devront tout de même fournir les noms et numéros d'assurance maladie des patients qu'ils voient afin que Québec puisse suivre leur productivité et le taux d'assiduité de leurs patients, a indiqué un médecin au *Devoir*.

La mesure ne doit pas coûter plus cher au Trésor public en dépit des augmentations de 20% promises aux médecins, affirme le Dr Godin, car les enveloppes de rémunération globales seront ajustées en conséquence.

Pour le Dr Godin, la rémunération mixte n'a que des avantages. «Quand on regarde la littérature scientifique, c'est ce qui est vu comme le plus avantageux», fait-il valoir.

Productivité et surveillance

Le chercheur à l'Université de Montréal et observateur de longue date de la rémunération médicale Damien Contandriopoulos abonde dans le même sens. Mais avec des nuances. «Oui, le mode mixte est meilleur, mais tout dépend de la recette. Ce qui est central dans la littérature scientifique, c'est qu'il n'y a pas une bonne recette qui s'applique à tous», dit-il. Une clientèle demandant un grand investissement de temps, notamment en santé mentale, est mieux

servie par des médecins salariés, illustre-t-il, alors que le paiement à l'acte est plus compatible avec la radiologie.

M. Contandriopoulos souligne que la plupart des médecins qui choisissent la pratique en CLSC et le tarif horaire le font pour pouvoir suivre une clientèle vulnérable qui ne serait pas «payante» en clinique, avec le paiement à l'acte, car demandant beaucoup de temps. «On peut comprendre que ces médecins qui consacrent beaucoup de temps à une clientèle difficile soient frustrés qu'on les force à entrer dans un moule dont ils ne voulaient pas au départ», souligne-t-il. A cet égard, le passage à la rémunération mixte pourrait poser un risque de fragilisation de la mission des CLSC avec ces clientèles vulnérables.

Selon lui, il est par contre clair que la rémunération mixte permettra à Québec de colliger les données nécessaires pour suivre la productivité des médecins. Mais était-ce le meilleur moyen pour atteindre cet objectif? Peut-être pas. «Aurait-on pu avoir ces mêmes données pour moins cher? Peut-être bien. Les dossiers médicaux électroniques auraient été une voie à explorer», selon M. Contandriopoulos.

Le Devoir

CANNABIS

SUITE DE LA PAGE 1

Alors qu'elles soulevaient un tollé à droite, ces déclarations ont aussitôt ranimé une vieille polémique à gauche où plusieurs ministres, comme Jean-Michel Baylet et Jean-Vincent Placé, y sont favorables. Il n'a pas fallu 24 heures pour que *Le Figaro* se demande avec humour si, après le mariage pour tous, François Hollande ne tenterait pas l'opération «cannabis pour tous».

«Les choses bougent enfin, dit Christian Ben Lakhdar de l'Université de Lille et auteur d'une étude favorable à la légalisation. On a les yeux rivés sur le Canada et sur l'Uruguay. La France a une des politiques les plus répressives, pourtant, la consommation de cannabis y progresse comme une véritable épidémie.»

Quel cannabis?

La France est en effet l'un des pays les plus touchés en Europe, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. En 2014, 17 millions de Français déclaraient avoir déjà pris du cannabis. Les consommateurs seraient au nombre de 4,6 millions, dont 700 000 ont une consommation quotidienne. La moitié des jeunes de 17 ans dit avoir «essayé». La plupart des experts médicaux s'entendent pour dire que les chiffres ont explosé entre 2011 et 2014.

Le débat est devenu particulièrement virulent au début du mois à Marseille, où le trafic de drogue a fait trois morts dans une cité du 15^e arrondissement. Le député socialiste Patrick Mennucci a aussitôt appelé à la légalisation. Selon lui, la lutte contre ces homicides ne peut être menée «si on ne crée pas une filière d'État pour la distribution du cannabis».

Sa collègue Samia Ghali, sénatrice des Bouches-du-Rhône et maire du 8^e arrondissement de Marseille, n'est pas du tout de cet avis. «En aucun cas ça [la dépénalisation] ne résoudra la problématique du trafic, a-t-elle déclaré sur Europe 1. [...] Il faut savoir que, dans le cannabis, il y a plusieurs niveaux de puissance. Ceux qui viennent chercher ce cannabis-là dans les quartiers, justement pour la puissance qu'il procure, je ne pense pas qu'ils s'accrocheront du cannabis qu'on aura au supermarché ou dans certains bars-tabacs.»

Les opposants invoquent tous l'apparition de nouveaux produits beaucoup plus concentrés que jamais l'État ne se permettra de distribuer. «C'est vrai, dit Christian Ben Lakhdar. Mais on ne peut pas laisser le monopole de l'offre aux trafiquants qui font la loi dans certains quartiers.»

Les experts divisés

Même chez les experts en santé publique, l'unanimité est loin d'être faite. En janvier dernier, le pneumologue Bertrand Dautzenberg a soulevé un tollé dans la profession médicale en prenant position pour la légalisation. «La légalisation d'une drogue ne calme pas les sujets transgressifs», a répliqué le professeur de pharmacologie Jean Costentin, président du Centre national de prévention, d'études et de recherche sur les toxicomanies. Elle les contraint surtout à effectuer la transgression vers une drogue encore plus dure: la cocaïne? Les amphétaminiques? Les morphiniques?

Pour nombre d'observateurs, la polémique déclenchée par Jean-Marie Le Guen est un ballon d'essai qui vise à tâter le terrain pour le programme de la présidentielle en 2017. Les économistes ont beau estimer que la commercialisation par l'État rapporterait deux milliards d'euros par an en taxes, contrairement au Canada, en France, le cannabis n'a pas très bonne presse. Selon un sondage CSA réalisé en janvier 2014, 55% des Français se disaient opposés à sa légalisation. 19% seulement y étaient favorables.

À l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, on est d'avis qu'il n'y a pas nécessairement de corrélation entre la dépénalisation et la baisse de la consommation de cannabis. En Europe, le pays qui obtient les meilleurs résultats en la matière est le Portugal. Or, celui-ci n'a ni légalisé le cannabis, comme compte le faire le Canada, ni criminalisé la consommation. En 2000, il a simplement dépénalisé la possession de petites quantités et maintenu de très fortes peines pour les trafiquants et les revendeurs. Les consommateurs sont aussi tenus de participer à des programmes de désintoxication. Le Portugal est depuis le pays de l'Union européenne où la consommation de cannabis est la plus faible. Même le nombre d'héroïnomanes a chuté de 60% en une décennie.

Le Devoir

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

exemple: «L'honneur, le prestige, le privilège de cette expérience ne perdent pas leur éclat, assure-t-il. Être convié aux côtés de cinéastes dont j'ai admiré les œuvres est un luxe. Il y a aussi un amusement, une curiosité. Comment mon style s'inscrit-il dans cet agenda?»

Xavier Dolan sait bien que les cinéastes de la course rêvent tous à la Palme d'or; grand fantasme. «Les ego, les signatures qui se côtoient à Cannes ne s'inscrivent pas dans l'esprit de participation, rappelle le jeune cinéaste. C'est mal vu de dire: "J'aimerais gagner", pourtant, chacun y songe. Ce sont des Olympiques artistiques. On ne s'en va pas courir le 100 mètres dans l'espoir de se classer 9^e...»

N'empêche! «J'ai déjà vécu la compétition une fois. J'ai été dans le jury aussi, mais Cannes demeure un lieu de mémoire qui me complexe. Je n'ai pas l'ADN d'un cinéaste de compétition qui a toute une carrière dans le cinéma d'auteur. Mon éducation n'est pas cinéphilique. Je viens de Titanic, marqué il est vrai aussi par La double vie de Véronique de Kieslowski, par les films de Paul Thomas Anderson, de Claude Sautet, de Woody Allen, mais j'ai vu deux Truffaut seulement, deux Godard...»

Un passage vers autre chose

Le tournage avait commencé tout de suite après son expérience au jury cannois. Au plateau s'est vécue la chimie de l'appropriation: «Plus j'avance dans la fin du monde, moins c'était mon histoire et plus c'était personnel. Ce film-là me ressemble. Les couleurs, les textures, les tonalités. Pourtant, tout est différent de mes anciens films. Il constitue un passage vers quelque chose d'autre. Je sais maintenant qu'il clôt un chapitre de ma vie. Désormais, je ferai plus d'exploration, davantage de films de genre



MÉTAFILMS

Marion Cotillard dans une scène de *Juste la fin du monde*

«C'est mal vu de dire: "J'aimerais gagner", pourtant, chacun y songe. Ce sont des Olympiques artistiques. On ne s'en va pas courir le 100 mètres dans l'espoir de se classer 9^e...»

Xavier Dolan

thriller, des œuvres qui parlent moins de ma vie, toujours personnelles, mais moins intimes.»

À la veille de lancer sur la Côte d'Azur ce film adapté de la pièce d'un dramaturge français joué par des interprètes de l'Hexagone, et coproduit par MK2, il ne crie pas cocorico! «J'ai toujours perçu le film comme québécois, et jamais comme un produit exotique, répond-il. J'ai travaillé avec ces acteurs de la même façon qu'avec Anne Dorval ou Suzanne Clément, à travers mes indications, les scènes que je mi-

mais, les prenant dans mes bras quand c'était formidable...»

Ce film s'est mis en branle après le lancement de *Mommy* à Cannes. Il y avait croisé Gaspard Ulliel, un acteur qui l'intéressait depuis longtemps, rencontré Marion Cotillard, rêvé de les mettre en scène. En comprenant que son premier film en anglais *The Death and Life of John F. Donovan* ne se ferait pas immédiatement, il a ressuscité ce projet déjà caressé et mis de côté: adapter la pièce de Lagarde. «J'ai compris que j'avais besoin d'un film transitoire.»

Le Devoir

Au jour le jour, il précise ne s'attarder ni à ses 27 ans ni à ses cinq passages à Cannes, bientôt six. «Je pense plutôt aux tissus, aux costumes à acheter pour Jessica Chastain dans *John F. Donovan*, quel chorégraphe engager. Je fais mes dossiers de presse pour Juste la fin du monde. Je suis tout le temps occupé.»

Se délester

Raconter: tout est là. «Plus le temps avance, plus tel est mon moteur. Les aspects esthétiques, cérébraux deviennent secondaires. Je veux raconter une histoire, définir des personnages. Avant, j'étais trop jeune pour comprendre ce que je désirais vraiment. J'ai emprunté, j'ai exploré. Aujourd'hui, je déteste.»

Ce jury de Cannes l'an dernier, sous la présidence des frères Coen, fut une expérience fondamentale pour Xavier Dolan. «Jamais n'ai-je eu des réflexions aussi abouties sur des films qu'à travers ce contexte-là: tant de conversations humaines, parfois enflammées et profondes qui venaient du cœur. Je souhaite à n'importe quel cinéaste de faire parler ainsi de son film un jour...»

«Never a dull moment», comme dirait l'autre. Le 9 juillet, le jeune cinéaste entamera donc le tournage de *The Death and Life of John F. Donovan*, à Montréal, New York, Prague et Londres; son projet le plus ambitieux à ce jour, difficile à monter, enfin sur ses rails.

À travers une relation épistolaire, il abordera les pièges, splendeurs et misères du show-business à Hollywood. Un budget de 38 millions américains, à la distribution: Jessica Chastain, Natalie Portman, Kit Harrington, Susan Sarandon, Kathy Bates, Nicolas Hoult. Les enjeux d'un nouveau défi, les débuts d'un cycle de tonalité inédite: «Ca s'attardera sur les impacts d'Hollywood dans la vie personnelle des gens, mais j'ai un tas de projets québécois aussi. N'ayez crainte!»

«La France a une des politiques les plus répressives, pourtant, la consommation de cannabis y progresse comme une véritable épidémie»

Christian Ben Lakhdar de l'Université de Lille

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com